



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

2025

Rapport de gestion

Table des matières

Avant-propos	6
Chiffres-clés	8
1 Ensemble de la Fondation	11
1.1 Tâches	11
1.2 Structure organisationnelle	12
1.3 Rapport d'activité des organes	12
1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel	13
1.4.1 Rapport d'activité domaine opérationnel	13
1.4.2 Projets et activités	14
1.5 Placements de capitaux	15
1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation	17
2 CLP Comptes de libre passage	22
2.1 Chiffres-clés	22
2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	22
2.2.1 Personnes assurées actives	22
2.2.2 Bénéficiaires de rentes	23
2.3 Nature de l'application du but	23
2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	23
2.4.1 Nature de la couverture des risques	23
2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	23
2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	24
2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	24
2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	24
2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	24
2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	25
2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	25
2.5.3 Explications du résultat net des placements	26
2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage	29
3 LPP Prévoyance professionnelle	33
3.1 Chiffres-clés	33
3.2 Bases et organisation	34
3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	34
3.3.1 Personnes assurées actives	34

3.3.2	Bénéficiaires de rentes	35
3.4	Nature de l'application du but	35
3.4.1	Explications des plans de prévoyance	35
3.4.2	Financement, méthodes de financement	36
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	36
3.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	36
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	36
3.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)	37
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	37
3.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	38
3.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	38
3.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle	40
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	40
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	40
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	41
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	41
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	41
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	42
3.6.3	Explications du résultat net des placements	43
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	44
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	47
4	AC Assurance de risque des personnes au chômage	52
4.1	Chiffres-clés	52
4.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	52
4.2.1	Personnes assurées actives	52
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	53
4.3	Nature de l'application du but	53
4.3.1	Explications des plans de prévoyance	53
4.3.2	Financement, méthodes de financement	53
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	53
4.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	54
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	54
4.4.2	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	54
4.4.3	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	55
4.4.4	Résultats de l'expertise actuarielle	56
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	56
4.4.6	Modification des bases et hypothèses techniques	56

4.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	56
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	57
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	57
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	57
4.5.3	Explications du résultat net des placements	58
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	59
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage	61
5	CR Contrôle de la réaffiliation	65
5.1	Chiffres-clés	65
5.2	Nature de l'application du but	65
5.3	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	65
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	65
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	66
6	Annexe Ensemble de la Fondation	68
6.1	Bases et organisation	68
6.1.1	Forme juridique et but	68
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	68
6.1.3	Indication des actes et des règlements	68
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	69
6.1.5	Experte, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance	70
6.1.6	Employeurs affiliés	70
6.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	70
6.2.1	Personnes assurées actives	70
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	71
6.3	Nature de l'application du but	71
6.3.1	Explications des plans de prévoyance	71
6.3.2	Financement, méthodes de financement	71
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	71
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	71
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	71
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	71
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	72
6.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	72
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	72
6.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations	72
6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	72
6.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	72
6.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	72
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	72

6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	73
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	73
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	73
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	73
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune	73
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	75
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	75
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	76
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	78
6.6.6	Engagements de capital ouverts	78
6.6.7	Securities lending	78
6.6.8	Explications du résultat net des placements	79
6.6.9	Explications des frais de gestion de fortune	80
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	80
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	80
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	81
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	81
6.9.1	Liquidations partielles	81
6.9.2	Mise en gage d'actifs	81
6.9.3	Procédures juridiques en cours	81
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	81
7	Rapport de l'organe de révision	84
8	Lexique et liste des abréviations	88
8.1	Lexique	88
8.2	Liste des abréviations	89
9	Adresses	91

Le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien.

Les montants indiqués sont arrondis. Le total peut donc différer de la somme des différentes valeurs. Il peut en outre y avoir des différences d'arrondi dans les pourcentages.

Avant-propos

Pour la troisième fois consécutive, la Fondation institution supplétive LPP a réalisé en 2025 un rendement supérieur aux attentes sur les avoirs de ses clients. Cela a permis de dégager à nouveau des fonds libres dans la branche LPP. Nous sommes ainsi en mesure de faire participer nos bénéficiaires au succès des placements pour la deuxième année de suite. Dans le domaine des avoirs de libre passage, la forte croissance enregistrée depuis des années s'est poursuivie. La croissance nette a atteint un nouveau record de 1.7 milliard de francs. L'année a également été marquée par les travaux préparatoires en vue de la réduction des cotisations dans la LPP et de l'introduction du nouveau plan facultatif AN Plus. Par ailleurs, le développement de la plateforme BVG Exchange s'est poursuivi avec dynamisme, contribuant ainsi au déploiement du numérique dans le 2e pilier.

Compte tenu des incertitudes géopolitiques persistantes et de l'escalade des tensions commerciales, les résultats réjouissants enregistrés sur les placements n'étaient pas acquis d'avance. Les développements dynamiques dans le domaine de l'intelligence artificielle ont notamment suscité l'euphorie chez les investisseurs en actions, au point que de nombreux marchés boursiers ont enregistré de nouveaux records en 2025.

Pour les avoirs gérés par l'institution supplétive, la couverture systématique des risques de change et les investissements ciblés dans le secteur immobilier suisse ont également porté leurs fruits.

Participation au résultat financier

Lors de la séance de décembre du Conseil de fondation, le degré de couverture dans la branche LPP s'élevait à 129%, dépassant ainsi l'objectif de 123% fixé pour la réserve de fluctuation de valeur. Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé, comme l'année précédente, de distribuer une partie des fonds libres aux bénéficiaires.

Pour l'année 2025, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 4.25%. En outre, tous les bénéficiaires de rentes ont reçu un versement exceptionnel unique à hauteur de 10% de leur rente annuelle dans la branche LPP, à condition que leur rente ne soit pas soumise à la compensation légale du renchérissement.

Préparation d'AN Plus et réduction des contributions aux frais

Préparation d'AN Plus et réduction des contributions aux frais

Au cours de l'exercice sous revue, la Fondation a travaillé à l'introduction d'un nouveau plan de prévoyance qui peut être souscrit à partir du 1er janvier 2026 : AN Plus permet d'assurer des salaires annuels à partir de CHF 2'500. Cela profite en particulier aux personnes travaillant à temps partiel qui ne sont pas assurées à titre obligatoire. Le plan renonce à la déduction de coordination, afin que l'ensemble du salaire puisse être pris en compte dans la prévoyance jusqu'à concurrence du montant maximal de CHF 90'720. AN Plus s'adresse également aux employeurs qui sont assurés à titre obligatoire chez nous et qui souhaitent offrir une meilleure couverture à leur personnel. Ce plan facultatif permet de disposer d'un avoir de vieillesse plus élevé et d'améliorer les prestations en cas d'invalidité et de décès.

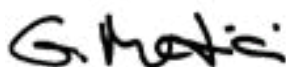
Compte tenu de la bonne situation financière, le Conseil de fondation a ajusté au 1er janvier les contributions aux frais d'administration dans la branche LPP pour 2026. La nouvelle fourchette s'étend d'un montant minimal de CHF 57 à un montant maximal de CHF 350 (au lieu de CHF 650 depuis 2020).

Le dynamisme de BVG Exchange

Le nombre de participants à BVG Exchange ne cesse d'augmenter. Ainsi, fin 2025, plus de 540 institutions de prévoyance utilisaient déjà cette plateforme pour le transfert de leurs prestations de sortie. De plus, le lancement de BVG Exchange Match, l'extension de BVG Exchange lancée l'année dernière, a rencontré un franc succès : chaque institution de prévoyance affiliée à BVG Exchange peut signaler aussi bien les entrées que les sorties grâce à ce service web. Si les informations concordent, il en résulte un « couple entrée-sortie ». L'ancienne caisse de pension est informée de cette correspondance (match). La prestation de libre passage peut ainsi être transférée à la nouvelle caisse.

BVG Exchange Match facilite et accélère le transfert des prestations de libre passage en cas de changement d'emploi, tout en réduisant les risques d'erreur. Comme la prestation de libre passage est versée sur le bon compte sans intervention active de la personne assurée, celle-ci peut bénéficier de l'intégralité des prestations de sa caisse de pension. Par la même occasion, cela permet de réduire le nombre de comptes pour lesquels le contact a été rompu.

Nous remercions nos clientes et clients, l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos organisations partenaires externes pour leur engagement actif. Leur inestimable appui contribue de manière décisive à la capacité de notre fondation à surmonter avec succès les multiples défis rencontrés.



Gabriela Medici

Présidente du Conseil de fondation



Marc Gamba

Directeur

Chiffres-clés

CLP		2025	2024
Nombre de comptes		1'604'509	1'543'535
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	338'797'698	506'478'467
Rendement sur les placements de capitaux		2.1%	3.3%
Taux de frais TER ²		0.08%	0.08%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	23'179'152'709	21'037'125'379
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	21'608'363'462	19'805'133'831
Degré de couverture (effectif) ²		107.3%	106.2%
Degré de couverture (théorique) ²		107.5%	106.9%
Frais d'administration par compte	CHF	12.39	11.82
LPP		2025	2024
Nombre d'entreprises/affiliations		30'028	30'166
Nombre de personnes assurées actives		49'392	49'450
Nombre de bénéficiaires de rentes		9'101	9'075
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	95'062'255	117'283'012
Rendement sur les placements de capitaux		5.9%	7.8%
Taux de frais TER ²		0.23%	0.21%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	3'209'226'087	3'071'747'487
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'531'028'668	2'488'612'324
Degré de couverture (effectif) ²		126.8%	123.4%
Degré de couverture (théorique) ²		122.7%	122.7%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	241.75	233.35
AC		2025	2024
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		147'275	130'293
Nombre de bénéficiaires de rentes		4'455	4'500
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	29'456'998	-14'394'418
Rendement sur les placements de capitaux		6.2%	6.1%
Taux de frais TER ²		0.21%	0.19%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	809'408'195	783'245'960
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	424'714'228	428'008'990
Degré de couverture (effectif) ²		190.6%	183.0%
Degré de couverture (théorique) ²		122.2%	120.2%
Frais d'administration par bénéficiaire de rente	CHF	437.72	513.14

CR		2025	2024
Nombre d'annonces		29'727	26'487
Frais d'administration par annonce	CHF	36.46	41.49
Ensemble de la Fondation			
Nombre de comptes/personnes assurées actives		1'801'176	1'723'278
Nombre de bénéficiaires de rentes		13'556	13'575
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	463'316'951	609'367'061
Rendement sur les placements de capitaux		2.6%	4.0%
Taux de frais TER ²		0.10%	0.10%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Total du bilan	CHF	27'718'767'691	25'401'765'919

Légende

¹ avant modification des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

1 Ensemble de la Fondation

1 Ensemble de la Fondation

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faïtières des personnes salariées et des employeurs sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que les prestations minimales soient garanties conformément aux prescriptions légales à l'ensemble des personnes salariées.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir d'édicter des décisions.

L'institution supplétive employait à la fin de l'année sous revue 251 collaboratrices et collaborateurs et huit apprenti-e-s sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Avec plus de 1.8 million de clientes et clients, elle fait partie des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

1.1 Tâches

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

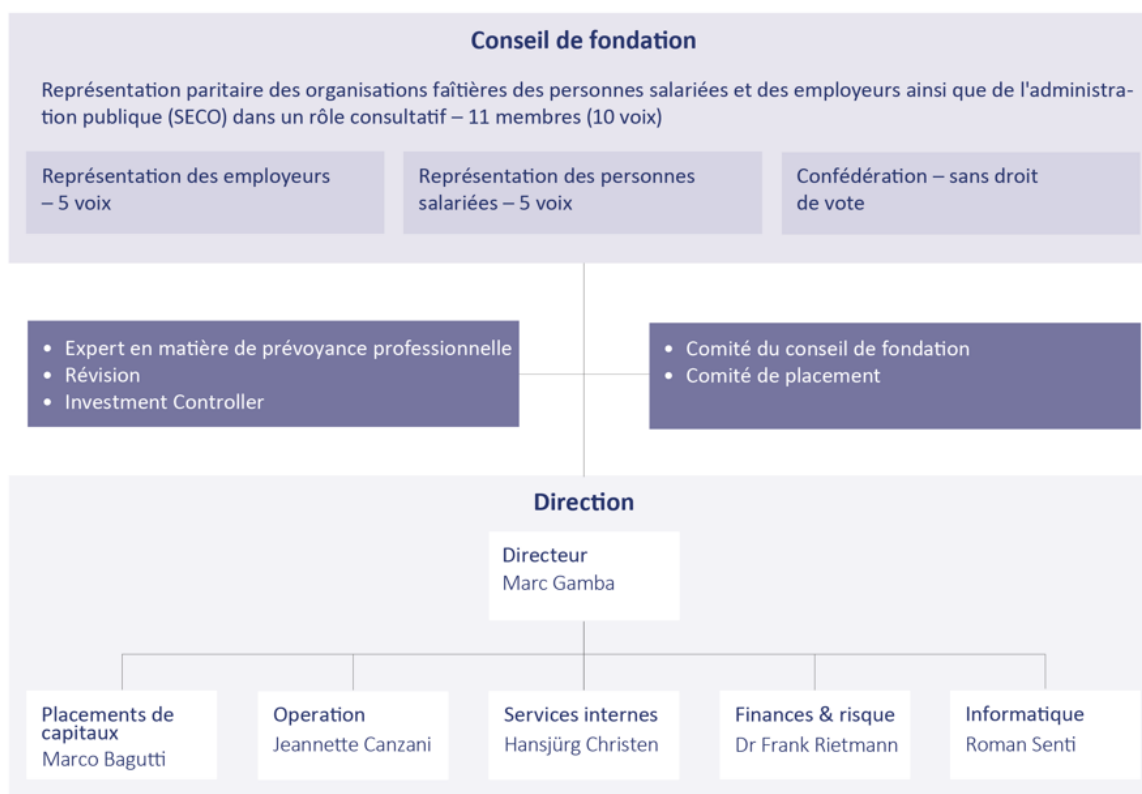
Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches :

- CLP** Activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1^{er} janvier 1995
- LPP** Exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1^{er} janvier 2017
- AC** Mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1^{er} juillet 1997
- CR** Contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP depuis le 1^{er} janvier 2005

Les tâches administratives de ces quatre branches sont réalisées depuis le 1^{er} janvier 2009 par une organisation interne à la Fondation.

1.2 Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2025, l'organisation était la suivante :



Référence

6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

6.1.5 Experte, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance

1.3 Rapport d'activité des organes

Conseil de fondation

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. Il a par ailleurs entamé l'élaboration de la stratégie 2027-2030 lors d'une réunion à huis clos. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il a traité, lors des réunions ordinaires, en particulier les affaires suivantes :

- Réduction des contributions ordinaires aux frais LPP
- Décision d'améliorations des prestations dans la branche LPP : rémunération supplémentaire des actifs et versement exceptionnel unique pour les bénéficiaires de rentes
- Révision des principes de placement
- Adoption d'une stratégie de placement adaptée pour la branche CLP
- Démarrage d'un nouveau cycle sur les opportunités et risques les plus importants : identification et évaluation des opportunités et des risques, adoption de mesures
- Adoption du nouveau plan de prévoyance AN Plus avec les adaptations correspondantes du règlement

- Décision accordant aux personnes assurées la possibilité de continuer à verser volontairement des cotisations d'épargne après l'âge de référence (plans de prévoyance AN, SE et MA)
- Maintien du taux d'intérêt technique de 2.0% dans les branches LPP et AC. Augmentation de la provision pour la future baisse du taux d'intérêt technique dans la branche LPP
- Prise de connaissance des principes de base du développement stratégique des technologies de l'information

Comité du Conseil de fondation

En 2025, le comité du Conseil de fondation a tenu sept réunions ordinaires au cours desquelles il a préparé les affaires et les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a traité en particulier les affaires, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et a formulé les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation. Le Comité s'est également penché sur les thèmes suivants :

- Activités de la Fondation concernant la numérisation du 2e pilier
- Mise en œuvre de la stratégie des RH
- Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données et rapport annuel sur les expériences tirées de la pratique
- Révision des contrats échus conformément à la gestion systématique des contrats
- Réalisation de différentes consultations et audits

Comité de placement

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de placement s'est réuni lors de huit séances ordinaires. Il a notamment préparé les points suivants à l'ordre du jour du Conseil de fondation concernant les décisions stratégiques :

- Révision des principes de placement
- Révision du Contrôle des investissements
- Vérification des opportunités et risques les plus importants ainsi que de l'étude ALM pour la branche CLP

En plus de ces questions et des rapports périodiques, les points suivants figuraient à l'ordre du jour :

- Adaptation de la directive « Rebalancing / Asset Allokation » à l'évolution de la conjoncture (stratégies de placement, benchmarks)
- Évaluation d'une opportunité d'investissement concrète dans le domaine des hypothèques suisses
- Appel d'offres et réattribution d'un mandat de gestion de fortune existant dans le domaine des obligations en CHF

1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

1.4.1 Rapport d'activité domaine opérationnel

Nominations

Aucune nomination

Sorties et départs à la retraite

Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

1.4.2 Projets et activités

Nouvelle offre de prévoyance AN Plus – chaque salaire compte

L'institution supplétive élargit son offre de plans : depuis le 1^{er} janvier 2026, elle propose « AN Plus », un plan facultatif d'amélioration de l'assurance qui vient combler une lacune dans la prévoyance professionnelle vieillesse.

Le plan AN Plus renonce à la déduction de coordination et peut être conclu à partir d'un salaire annuel de CHF 2'500. Cela profite aux salariés dont les salaires ne sont pas ou seulement partiellement assurés dans le cadre du régime obligatoire LPP. Le plan AN Plus assure 100% du salaire : sur le salaire annuel maximal assurable de CHF 90'720, CHF 64'260 relèvent de la part obligatoire et CHF 26'460 de la part surobligatoire. Les salaires inférieurs au seuil légal d'accès de CHF 22'680 sont également assurés au titre de la prévoyance surobligatoire et sont ainsi pris en compte dans le 2^e pilier. Le taux de conversion pour l'avoir de vieillesse surobligatoire s'élève à 5.0% (obligatoire : 6.8%). Il en résulte des avoirs de vieillesse plus élevés ainsi que de meilleures prestations en cas d'invalidité ou de décès par rapport à une solution purement obligatoire.

En renonçant à la déduction de coordination, le plan AN Plus profite à tous les collaborateurs d'une entreprise, y compris aux personnes dont le revenu dépasse le montant-limite supérieur, car leur salaire assuré augmente. Ce plan est particulièrement intéressant pour les personnes travaillant à temps partiel, percevant un faible salaire ou occupant plusieurs emplois. AN Plus s'adresse également aux entreprises qui souhaitent se positionner comme employeurs attractifs en proposant à leurs collaborateurs une meilleure solution de prévoyance.

AN Plus élargit et améliore ainsi l'offre de prévoyance de la Fondation, notamment pour les employeurs déjà affiliés au plan de prévoyance de base AN. Ce plan complémentaire leur permet d'offrir une meilleure couverture à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Projets dans le domaine des ressources humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie RH 2023-2026 (axée notamment sur la marque employeur, le développement du personnel, la gestion de la santé en entreprise, le développement des cadres, la gestion des modes de travail hybrides, etc.), nous avons mené une enquête visant à identifier les besoins des employés en matière de modèles de temps de travail flexibles, en vue d'élaborer des mesures ciblées. Une autre enquête a été menée auprès des collaboratrices et collaborateurs âgés de 50 ans et plus afin de connaître leur opinion sur la transition vers la troisième phase de la vie. Ces deux thèmes sont abordés dans le cadre d'un projet global qui devrait s'achever en 2026.

Au cours des derniers mois, la gestion de la santé en entreprise s'est davantage concentrée sur la gestion des absences. Nous avons accordé une attention particulière à la manière de traiter les problèmes psychiques, un sujet largement débattu dans l'opinion publique. Avec l'aide de consultants externes et en collaboration avec les cadres dirigeants et les spécialistes, nous élaborons un « Mental Health Code », un guide visant à apporter sécurité et orientation aux cadres et aux collaborateurs dans ce domaine complexe

1.5 Placements de capitaux

Rétrospective du marché

En 2025, les marchés boursiers ont enregistré, pour la troisième année consécutive, des résultats supérieurs à la moyenne à long terme. L'engouement pour l'intelligence artificielle dope les prévisions de croissance de l'économie mondiale. Même la politique douanière destructrice des États-Unis n'a pas réussi à entamer cette tendance. Les cours des actions se sont bien remis des revers subis après le choc de début avril. La politique américaine et l'incertitude mondiale ont sensiblement affaibli le dollar américain et renforcé le franc suisse. Dans l'ensemble, les taux d'intérêt suisses n'ont que très peu évolué en 2025 : les taux à court terme ont continué de baisser, tandis que les taux à long terme ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les placements immobiliers suisses ont également affiché une solide performance annuelle.

Stratégie de placement

Stratégie de placement 2025	Ensemble de la fondation ¹	LPP à partir du 01.01.	LPP à partir du 01.07.	AC à partir du 01.01.	AC à partir du 01.07.	CLP
Liquidités / Short Duration	51.3%	1.0%	1.0%	14.0%	12.0%	59.5%
Obligations Suisse	15.6%	34.0%	33.0%	23.0%	23.0%	13.0%
Obligations Global AAA-AA	6.9%	0.0%	0.0%	3.0%	1.0%	8.0%
Obligations d'entreprises Global	6.2%	13.0%	13.0%	14.0%	14.0%	5.0%
Obligations à haut rendement Global	0.2%	2.0%	2.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Obligations d'infrastructure Global	1.2%	3.0%	3.0%	0.0%	0.0%	1.0%
Actions Suisse	3.0%	5.0%	5.0%	8.0%	8.0%	2.5%
Actions Global	8.3%	22.0%	22.0%	20.0%	22.0%	6.0%
Actions marchés émergents	1.2%	2.0%	2.0%	3.0%	3.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	5.7%	15.0%	16.0%	12.0%	14.0%	4.0%
Valeurs immobilières Global	0.4%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	0.0%

Légende

¹ pondéré, basé sur les stratégies et placements de capitaux des différentes branches au 31.12.

Les études ALM réalisées en 2024 pour les branches LPP et AC ont entraîné des modifications des stratégies de placement, qui ont été mises en œuvre progressivement à compter du 1^{er} janvier 2025, du 1^{er} juillet 2025 et du 1^{er} janvier 2026. Une étude ALM a également été réalisée en 2025 pour la branche CLP. Elle n'a entraîné aucun changement immédiat dans l'allocation d'actifs. En revanche, l'approche stratégique procyclique, qui aurait été mise en œuvre en cas de baisse du degré de couverture, a été abandonnée.

Performance

Performance par catégorie de placements	Valeur	2025	2025	2025	Valeur	2024
	marchande CHF 31.12.2025	Performance	Benchmark	Variation	marchande CHF 31.12.2024	Performance
Liquidités / Short Duration	14'163'873'696	0.5%	0.0%	0.5%	13'084'810'046	1.8%
Obligations Suisse	4'135'227'263	0.1%	0.2%	-0.1%	3'977'118'058	5.4%
Obligations Global AAA-AA	1'810'693'685	-2.5%	-3.0%	0.5%	1'760'231'636	1.8%
Obligations d'entreprises Global	1'665'229'235	-1.8%	-1.8%	0.0%	1'526'260'884	8.3%
Obligations à haut rendement Global	59'451'860	-6.1%	-2.8%	-3.3%	63'441'446	16.1%
Obligations d'infrastructure Global	267'272'977	-2.3%	-3.1%	0.8%	250'010'879	9.3%
Actions Suisse	848'510'847	17.7%	17.8%	-0.1%	741'962'906	6.1%
Actions Global	2'330'222'621	5.9%	5.5%	0.4%	2'004'845'046	27.4%
Actions marchés émergents	328'205'159	17.1%	16.8%	0.3%	273'610'144	14.8%
Valeurs immobilières Suisse	1'673'617'442	7.3%	7.0%	0.3%	1'382'946'801	11.3%
Valeurs immobilières Global	107'456'423	0.1%	0.1%	0.0%	110'455'860	-4.6%
FX Overlay	18'349'438				-136'030'651	
Total global (avec couverture de change)	27'408'110'648	2.6%	2.3%	0.3%	25'039'663'054	4.0%
Total général (sans couverture de change)		1.7%	1.3%	0.4%		5.5%

La hausse des marchés boursiers et des placements immobiliers suisses est à l'origine des résultats annuels réjouissants enregistrés par l'institution supplétive. Contrairement à l'année précédente, la couverture systématique et étendue du risque de change a également contribué positivement à la performance. Les investissements dans des placements à taux fixe à court terme (liquidités / Short Duration) ont également apporté une contribution positive à la performance, tandis que les obligations Suisse à plus longue échéance et les obligations Global ont légèrement pesé sur le rendement global, en raison de la légère hausse des taux d'intérêt et de l'appréciation du franc suisse.

Exercice des droits de vote

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote au sein des assemblées générales des entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur le site Internet de la Fondation institution supplétive (aeis.ch). L'institution supplétive a également exercé activement ses droits de vote sur les 500 plus grandes positions en actions à l'étranger.

1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation

Bilan de l'Ensemble de la Fondation

Actif	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Placement	27'702'190'839.86	25'385'797'499.32
Liquidités	123'982'655.71	159'134'975.54
Créances envers les employeurs	121'805'112.21	138'944'362.91
Autres créances	47'589'772.83	46'850'245.28
Avoirs auprès de tiers	732'358.45	732'318.45
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	2'215'443.07	5'684'997.43
Avoirs auprès du FdG	42'911'217.70	39'483'735.13
Avoirs auprès de destinataires	1'730'753.61	949'194.27
Placements de capitaux	27'408'110'648.11	25'039'663'053.59
Liquidités / Short Duration	14'163'873'696.39	13'084'810'045.80
Obligations Suisse	4'135'227'263.11	3'977'118'057.63
Obligations Global AAA-AA	1'810'693'684.87	1'760'231'636.38
Obligations d'entreprises Global	1'665'229'235.45	1'526'260'884.04
Obligations à haut rendement Global	59'451'859.81	63'441'445.82
Obligations d'infrastructure Global	267'272'977.21	250'010'878.53
Actions Suisse	848'510'847.11	741'962'905.77
Actions Global	2'330'222'621.48	2'004'845'045.53
Actions marchés émergents	328'205'159.09	273'610'143.64
Valeurs immobilières Suisse	1'673'617'442.18	1'382'946'800.68
Valeurs immobilières Global	107'456'423.24	110'455'860.27
FX Overlay	18'349'438.17	-136'030'650.50
Équipement d'exploitation	702'651.00	1'204'862.00
Compte de régularisation actif	16'576'851.37	15'968'419.34
Total des actifs	27'718'767'691.23	25'401'765'918.66

Passif	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements	517'529'382.23	506'274'054.12
Prestations de libre passage et rentes	164'513'124.60	146'360'665.12
Autres dettes	353'016'257.63	359'913'389.00
Compte de régularisation passif	3'228'975.25	3'186'884.52
Réserve de cotisations de l'employeur	222'342.44	186'153.58
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	24'564'106'358.17	22'721'755'144.50
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	21'821'054'574.07	20'043'284'930.86
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'637'715'784.10	1'662'733'213.64
Provisions techniques	1'105'336'000.00	1'015'737'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	2'239'619'313.22	1'883'364'362.09
Capital de la Fondation, fonds libres	394'061'319.92	286'999'319.85
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres	394'056'319.92	286'994'319.85
Fonds libres au début de la période	286'994'319.85	300'320'587.80
Excédent de produits (+) / de charges (-)	107'062'000.07	-13'326'267.95
Total des passifs	27'718'767'691.23	25'401'765'918.66

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2025	CHF 2024
Cotisations et apports ordinaires et autres	167'531'300.17	184'231'439.10
Cotisations des personnes salariées	79'324'208.22	87'704'426.11
Cotisations des employeurs	76'731'653.84	84'927'910.32
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-55'377.49	-31'150.54
Primes uniques et rachats	4'550'811.66	4'096'518.75
Apports dans la réserve de cotisation de l'employeur	100'450.75	127.90
Subsides du FdG pour structure d'âge défavorable	6'822'542.95	6'433'429.00
Indemnité FdG art. 12 LPP	1'666'032.69	2'209'499.67
Amortissement des créances FdG art. 56 LPP	-1'609'022.45	-1'109'322.11
Prestations d'entrée	6'255'902'397.74	5'694'942'675.60
Apports de libre passage	6'246'442'260.05	5'684'970'695.32
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	9'460'137.69	9'971'980.28
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	6'423'433'697.91	5'879'174'114.70
Prestations réglementaires	-700'562'677.33	-658'100'426.39
Rentes de vieillesse	-77'065'542.45	-76'014'513.03
Rentes de survivants	-9'929'418.71	-9'250'653.70
Rentes d'invalidité	-29'297'486.10	-27'561'538.28
Rentes pour enfants	-2'870'915.16	-2'925'612.27
Autres prestations réglementaires	-8'211'789.96	-8'039'310.23
Prestations en capital à la retraite	-512'262'396.11	-472'495'227.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-63'261'724.58	-64'236'887.89
Prestations de libre passage en cas de sinistres	2'336'595.74	2'423'316.26
Prestations de sortie	-4'066'519'476.60	-3'692'164'297.84
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'982'710'648.87	-3'600'555'772.46
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-22'834'382.01	-23'786'709.30
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-811'562.36	-1'878'482.27
Versement réserve de cotisations de l'employeur en cas de résiliation du contrat	-8'884.40	0.00
Versements anticipés EPL/divorce	-60'153'998.96	-65'943'333.81
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-4'767'082'153.93	-4'350'264'724.23

Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'845'088'589.64	-1'797'336'815.36
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives	-1'699'979'135.39	-1'546'284'655.65
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25'017'429.54	-6'709'270.66
Dissolution/constitution de provisions techniques	-89'599'000.00	-136'387'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-77'688'147.68	-105'826'368.80
Rémunération des prestations de libre passage	-2'803'547.25	-2'160'542.89
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-36'188.86	31'022.64
Charges d'assurance	-1'100'350.00	-1'142'743.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable	-1'100'350.00	-1'142'743.00
Résultat net de l'activité d'assurance	-189'837'395.66	-269'570'167.89
Résultat net des placements	682'567'346.72	906'694'130.11
Produits des placements de capitaux	708'860'558.42	929'473'015.04
Résultat liquidités / Short Duration	73'473'722.93	220'785'488.59
Résultat obligations Suisse	2'963'017.16	198'924'691.88
Résultat obligations Global AAA-AA	-42'234'989.70	29'082'990.93
Résultat obligations d'entreprises Global	-25'888'722.96	115'068'328.49
Résultat obligations à haut rendement Global	-3'662'601.01	9'038'167.69
Résultat obligations d'infrastructure Global	-5'208'005.66	21'441'024.81
Résultat actions Suisse	129'861'227.77	44'815'075.59
Résultat actions Global	178'450'372.86	482'539'493.81
Résultat actions marchés émergents	48'203'531.43	35'851'328.53
Résultat valeurs immobilières Suisse	118'095'670.44	138'157'857.03
Résultat valeurs immobilières Global	1'312'492.42	-8'181'480.98
Résultat FX Overlay	233'494'842.74	-358'049'951.33
Frais de gestion de fortune	-28'479'926.15	-25'356'219.60
Produits d'intérêts	2'391'323.06	2'673'089.63
Charges d'intérêts	-204'608.61	-95'754.96
Autres produits	11'438'029.07	11'893'084.13
Produit de prestations fournies	8'210'345.63	8'556'059.36
Produits divers	3'227'683.44	3'337'024.77
Autres frais	-3'800'180.50	-4'346'355.26
Frais d'administration	-37'050'848.43	-35'303'630.21
Administration générale et amortissements	-36'693'453.72	-34'938'785.81
Organe de révision / experte en prévoyance professionnelle	-232'394.71	-239'844.40
Autorité de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur	463'316'951.20	609'367'060.88
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-356'254'951.13	-622'693'328.83
Excédent des produits (+) / des charges (-)	107'062'000.07	-13'326'267.95

2 CLP Comptes de libre passage

2 CLP Comptes de libre passage

En vertu de l'art. 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les personnes assurées qui quittent une institution de prévoyance sont tenues de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise elles entendent maintenir leur couverture de prévoyance. À défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les personnes assurées peuvent également demander elles-mêmes à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2025	2024
Nombre de comptes		1'604'509	1'543'535
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	338'797'698	506'478'467
Rendement sur les placements de capitaux		2.1%	3.3%
Taux de frais TER ²		0.08%	0.08%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	23'179'152'709	21'037'125'379
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	21'608'363'462	19'805'133'831
Degré de couverture (effectif) ²		107.3%	106.2%
Degré de couverture (théorique) ²		107.5%	106.9%
Frais d'administration par compte	CHF	12.39	11.82

Légende

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

2.2.1 Personnes assurées actives

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2025	Nombre 2024
Effectif des personnes assurées au 01.01.	1'543'535	1'466'560
Nouvelle entrées	187'353	196'051
Sorties	-126'379	-119'076
Nombre de personnes assurées au 31.12.	1'604'509	1'543'535

2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est octroyée dans la branche CLP.

2.3 Nature de l'application du but

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture du risque supplémentaire. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP assume les risques liés aux placements dans leur intégralité. En cas de vieillesse, de décès et d'invalidité, le capital existant est versé, raison pour laquelle il n'y a pas de risques actuariels.

2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2025	CHF 2024
État des avoirs d'épargne au 01.01.	19'228'285'831	17'596'202'862
Apports de libre passage	6'083'617'198	5'530'067'577
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	8'784'235	9'248'121
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'791'244'627	-3'422'829'374
Versements anticipés EPL/divorce	-57'249'381	-63'026'169
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-540'730'495	-496'946'733
Dissolution pour cause de décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-2'885'922	-2'792'922
Dissolution pour contributions aux frais	-258'000	-272'000
Versements indus	50'196	1'146
Rémunération des avoirs d'épargne	50'523'068	78'581'024
Intérêts moratoires	102'360	52'299
Total des avoirs d'épargne au 31.12.	20'978'994'462	19'228'285'831

Les avoirs d'épargne ont augmenté de 9.1% au cours de l'exercice (contre 9.3% l'année précédente). Ils ont été rémunérés à un taux de 0.4% de janvier à avril, de 0.2% de mai à octobre et de 0.1% de novembre à décembre.

2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Total des avoirs d'épargne	20'978'994'462	19'228'285'831
Avoir de vieillesse obligatoire selon la LPP	13'051'216'310	12'115'116'993

Sur l'ensemble de l'avoir d'épargne de CHF 21.0 milliards, 62.2% (année précédente 63.0%) étaient des avoirs de vieillesse conformes aux dispositions de la LPP (régime obligatoire LPP).

2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels, la garantie octroyée sur la valeur nominale et les possibilités restreintes d'assainissement nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital.

Évolution des provisions techniques	CHF 2025	CHF 2024
Provisions techniques au 01.01.	576'848'000	527'886'000
Modification provision pour protection du capital	52'521'000	48'962'000
Total provisions techniques au 31.12.	629'369'000	576'848'000

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3.0% de l'avoir d'épargne et a été entièrement atteinte.

2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels.

2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	21'608'363'462	19'805'133'831
Réserve de fluctuation de valeur	1'570'789'247	1'231'991'549
Fonds libres	0	0
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	23'179'152'709	21'037'125'379
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	107.3%	106.2%

Le degré de couverture a augmenté de 1.1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le résultat positif des placements de capitaux.

2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2025	CHF 2024
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1'231'991'549	725'513'081
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	338'797'698	506'478'467
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	1'570'789'247	1'231'991'549
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1'620'627'260	1'366'554'234
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-49'838'013	-134'562'686

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0% et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur était de 7.5% (année précédente : 6.9%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. La hausse de la valeur cible s'explique principalement par le rendement théorique plus élevé par rapport à l'année précédente. La réserve de fluctuation de valeur a pu être portée à 97% de sa valeur cible et était donc presque entièrement constituée.

2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	59.5%	53.5%	65.5%	14'047'357'588	60.0%	12'916'851'392	60.8%
Obligations Suisse	13.0%	11.0%	15.0%	2'980'553'620	12.7%	2'757'680'084	13.0%
Obligations Global AAA-AA	8.0%	7.0%	9.0%	1'810'693'685	7.7%	1'631'287'978	7.7%
Obligations d'entreprises Global	5.0%	4.25%	5.75%	1'155'073'158	4.9%	1'041'508'539	4.9%
Obligations d'infrastructure Global	1.0%	0.0%	1.5%	181'922'919	0.8%	162'466'045	0.8%
Actions Suisse	2.5%	2.0%	3.0%	622'535'275	2.7%	523'744'962	2.5%
Actions Global	6.0%	5.0%	7.0%	1'432'362'515	6.1%	1'278'858'017	6.0%
Actions marchés émergents	1.0%	0.5%	1.5%	230'865'567	1.0%	197'163'331	0.9%
Valeurs immobilières Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	956'935'291	4.1%	835'702'029	3.9%
FX Overlay				9'916'003	0.0%	-92'307'054	-0.4%
Total placements de capitaux				23'428'215'621	100.0%	21'252'955'324	100.0%
Autres actifs				107'269'179		146'045'957	
Total du bilan				23'535'484'800		21'399'001'281	

L'allocation stratégique effective des actifs dans la branche CLP n'a subi aucune modification en 2025. Toutefois, suite à une étude ALM, il a été décidé d'abandonner la stratégie de placement procyclique dynamique. À l'avenir, l'institution de prévoyance poursuivra donc la stratégie de placement de la branche CLP indépendamment du niveau du degré de couverture ou de l'indicateur stratégique.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	2'128'773'208	9.1%	1'937'911'219	9.1%	50.0%
Actions	2'231'488'779	9.5%	1'948'759'338	9.2%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	1'001'892'728	4.3%	878'962'895	4.1%	30.0%
Valeurs immobilières Global	35'104'557	0.1%	35'600'720	0.2%	10.0%
Placements alternatifs (y c. créances non traditionnelles)	81'062'650	0.3%	65'046'384	0.3%	15.0%
Infrastructure	181'922'919	0.8%	162'218'628	0.8%	10.0%
Créances (fortune restante)	17'803'075'337	76.0%	16'260'056'860	76.5%	100.0%
Total placements de capitaux	23'428'215'621	100.0%	21'252'955'324	100.0%	
Devises étrangères non assurées	524'959'740	2.2%	428'084'311	2.0%	30.0%

Légende

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

2.5.3 Explications du résultat net des placements

Le résultat annuel positif des placements est principalement dû aux placements en actions et en valeurs immobilières Suisse. Contrairement à l'année précédente, la performance a encore augmenté grâce à la couverture systématique d'une grande partie des risques de change. La performance de 0.5 % réalisée sur les placements dans le domaine des liquidités / Short Duration a également contribué de manière significative au résultat global, grâce à une allocation élevée de 60%.

La performance réalisée a dépassé de 0.4 point de pourcentage celle du benchmark de la stratégie. Ce résultat s'explique par la bonne gestion des placements dans différentes catégories d'actifs (en particulier les liquidités / Short Duration) ainsi que par le rééquilibrage systématique et fondé sur des règles appliqué par l'institution de prévoyance.

Performance par catégorie de placement	Valeur	2025 Performance	2025 Benchmark	2025 Variation	Valeur	2024 Performance
	marchande CHF 31.12.2025				marchande CHF 31.12.2024	
Liquidités / Short Duration	14'047'357'588	0.5%	0.0%	0.5%	12'916'851'392	1.8%
Obligations Suisse	2'980'553'620	0.4%	0.5%	-0.1%	2'757'680'084	5.0%
Obligations Global AAA-AA	1'810'693'685	-2.5%	-3.0%	0.5%	1'631'287'978	1.8%
Obligations d'entreprises Global	1'155'073'158	-1.8%	-1.8%	0.0%	1'041'508'539	8.3%
Obligations d'infrastructure Global	181'922'919	-2.3%	-3.1%	0.8%	162'466'045	9.3%
Actions Suisse	622'535'275	17.7%	17.8%	-0.1%	523'744'962	6.1%
Actions Global	1'432'362'515	5.9%	5.5%	0.4%	1'278'858'017	27.4%
Actions marchés émergents	230'865'567	17.1%	16.8%	0.3%	197'163'331	14.8%
Valeurs immobilières Suisse	956'935'291	7.2%	6.9%	0.3%	835'702'029	11.0%
FX Overlay	9'916'003	0.0%	0.0%	0.0%	-92'307'054	0.0%
Total global (avec couverture de change)	23'428'215'621	2.1%	1.7%	0.4%	21'252'955'324	3.3%
Total général (sans couverture de change)		1.4%	1.0%	0.4%		4.6%

2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Apports reçus non attribués	328'453'861	336'012'165
Engagements pour dommages éventuels	582'000	563'000
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	22'008'551	20'393'241
Impôt à la source	2'383'075	2'152'379
Engagements divers	952'733	838'576
Total autres dettes	354'380'219	359'959'361

Frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Administration générale et amortissements	19'765'776	18'129'909
Organe de révision	40'697	41'436
Autorité de surveillance	69'400	67'338
Total frais d'administration	19'875'873	18'238'683

Financement des frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Total frais d'administration	19'875'873	18'238'683
Contributions des personnes assurées aux frais	258'000	272'000
Résultat/déficit	19'617'873	17'966'683

À l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais d'administration n'est prélevée depuis début 2011.

2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

Bilan Comptes de libre passage

Actif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Placements		23'535'201'954.82	21'398'799'785.99
Liquidités		104'603'833.09	140'086'162.58
Autres créances		2'125'648.53	5'317'861.67
Avoirs auprès de tiers		392'872.62	378'332.87
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		1'643'144.56	4'878'053.12
Avoirs auprès des destinataires		89'631.35	61'475.68
Placements de capitaux	2.5.2	23'428'215'621.42	21'252'955'323.70
Liquidités / Short Duration		14'047'357'587.84	12'916'851'392.03
Obligations Suisse		2'980'553'619.55	2'757'680'083.64
Obligations Global AAA-AA		1'810'693'684.87	1'631'287'978.04
Obligations d'entreprises Global		1'155'073'158.43	1'041'508'538.75
Obligations d'infrastructure Global		181'922'919.14	162'466'045.07
Actions Suisse		622'535'274.88	523'744'962.36
Actions Global		1'432'362'515.43	1'278'858'017.27
Actions marchés émergents		230'865'567.28	197'163'331.12
Valeurs immobilières Suisse		956'935'291.41	835'702'028.92
FX Overlay		9'916'002.59	-92'307'053.50
Équipement d'exploitation		256'851.78	440'438.04
Compte de régularisation actif		282'845.27	201'494.76
Total des actifs		23'535'484'800.09	21'399'001'280.75
Passif			
Engagements		354'380'218.52	359'959'360.95
Autres engagements	2.6	354'380'218.52	359'959'360.95
Compte de régularisation passif		1'951'872.62	1'916'540.61
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		21'608'363'462.02	19'805'133'830.60
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	2.4.2	20'978'994'462.02	19'228'285'830.60
Provisions techniques	2.4.4	629'369'000.00	576'848'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	1'570'789'246.93	1'231'991'548.59
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total des passifs		23'535'484'800.09	21'399'001'280.75

Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Prestations d'entrée		6'092'401'433.19	5'539'315'697.70
Apports de libre passage		6'083'617'198.40	5'530'067'576.55
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		8'784'234.79	9'248'121.15
Apports provenant de prestations d'entrée		6'092'401'433.19	5'539'315'697.70
Prestations réglementaires		-540'730'495.20	-496'946'733.26
Prestations en capital à la retraite		-478'472'616.48	-434'244'481.58
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-62'257'878.72	-62'702'251.68
Prestations de sortie		-3'848'494'008.33	-3'485'855'542.88
Prestations de libre passage en cas de sortie		-3'791'244'627.49	-3'422'829'374.09
Versements anticipés EPL/divorce		-57'249'380.84	-63'026'168.79
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-4'389'224'503.53	-3'982'802'276.14
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		-1'803'127'271.28	-1'680'992'669.34
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		-1'700'083'203.38	-1'553'449'644.92
Dissolution/constitution de provisions techniques		-52'521'000.00	-48'962'000.00
Rémunération du capital épargne		-50'523'067.90	-78'581'024.42
Résultat net de l'activité d'assurance		-99'950'341.62	-124'479'247.78
Résultat net des placements		458'590'137.72	649'274'057.80
Produits des placements de capitaux		478'121'144.07	666'393'156.47
Résultat liquidités / Short Duration		72'846'541.53	217'489'850.09
Résultat obligations Suisse		12'506'424.11	128'108'018.80
Résultat obligations Global AAA-AA		-41'597'685.63	26'530'104.26
Résultat obligations d'entreprises Global		-17'903'172.09	78'297'348.24
Résultat des obligations d'infrastructure Global		-3'466'790.84	13'867'000.32
Résultat actions Suisse		93'646'795.31	31'689'304.60
Résultat actions Global		110'669'040.60	309'429'768.86
Résultat actions marchés émergents		33'919'252.19	25'829'809.29
Résultat valeurs immobilières Suisse		68'545'743.86	82'782'403.37
Résultat FX Overlay		148'954'995.03	-247'630'451.36
Frais de gestion de fortune		-19'447'059.06	-17'491'320.00
Produits d'intérêts		18'412.85	424'520.48
Charges d'intérêts		-102'360.14	-52'299.15

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Autres produits		409'418.12	410'586.21
Produit de prestations fournies		258'000.00	272'000.00
Produits divers		151'418.12	138'586.21
Autres frais		-375'642.97	-488'246.57
Frais d'administration	2.6	-19'875'872.91	-18'238'682.55
Administration générale et amortissements		-19'765'775.72	-18'129'909.07
Organe de révision		-40'697.19	-41'435.98
Autorité de surveillance		-69'400.00	-67'337.50
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		338'797'698.34	506'478'467.11
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	-338'797'698.34	-506'478'467.11
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

3 LPP Prévoyance professionnelle

3 LPP Prévoyance professionnelle

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affiliée, dans la mesure où il / elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit en outre les prestations légales pour les personnes salariées ou leurs survivant-e-s, si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la Fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rente si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre annuel élevé des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les personnes assurées ne disposent pas des ressources financières pour payer les cotisations. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Malgré les faits décrits ci-dessus, l'institution supplétive compte dans son portefeuille un grand nombre de clientes et clients qui collaborent avec elle sur une base stable depuis des années.

3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2025	2024
Nombre d'entreprises/affiliations		30'028	30'166
Nombre de personnes assurées actives		49'392	49'450
Nombre de bénéficiaires de rentes		9'101	9'075
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	95'062'255	117'283'012
Rendement sur les placements de capitaux		5.9%	7.8%
Taux de frais TER ²		0.23%	0.21%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	3'209'226'087	3'071'747'487
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'531'028'668	2'488'612'324
Degré de couverture (effectif) ²		126.8%	123.4%
Degré de couverture (théorique) ²		122.7%	122.7%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	241.75	233.35

Légende

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

3.2 Bases et organisation

Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal, l'institution supplétive est tenue d'affilier volontairement ou d'office les employeurs et d'admettre les personnes qui souhaitent s'assurer à titre facultatif. Le nombre d'affiliations dans le tableau ci-dessous est structuré en fonction de ces différentes tâches légales.

Entreprises/affiliations	Nombre 31.12.2025	Nombre 31.12.2024
Affiliations d'office (art. 11 & 12 LPP)	7'011	7'258
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	18'235	18'273
Total employeurs/entreprises	25'246	25'531
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	462	460
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	236
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	330	324
Total affiliations individuelles	1'035	1'020
Affiliations uniquement avec rentes	3'747	3'615
Total entreprises/affiliations	30'028	30'166

3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

3.3.1 Personnes assurées actives

Le nombre de personnes assurées se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations :

Personnes assurées actives	Nombre 31.12.2025	Nombre 31.12.2024
Affiliations d'office (art. 11 & 12 LPP)	15'714	16'109
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	32'643	32'321
Total des personnes assurées actives auprès d'entreprises affiliées	48'357	48'430
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	462	460
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	236
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	330	324
Total affiliations individuelles	1'035	1'020
Total personnes assurées actives	49'392	49'450
dont personnes assurées actives avec prestation de sortie à transférer (art. 2 LFLP)	17'956	17'492

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2025	Nombre 2024
Nombre de personnes assurées actives au 01.01.	49'450	42'016
Nouvelles entrées	16'352	17'847
Sorties	-16'410	-10'413
Nombre de personnes assurées actives au 31.12.	49'392	49'450

Sur les 49'392 personnes assurées actives à fin 2025, 17'956 étaient des personnes assurées sorties avec une prestation de libre passage qui n'avait pas encore été versée.

En raison des affiliations d'office, nous recevons également des affiliations des années précédentes qui requièrent beaucoup de travail.

3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf en cas de versement en capital, par exemple lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Dans le tableau suivant, le nombre de bénéficiaires de rentes est présenté séparément selon les différents types de rentes :

Effectif et évolution des bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2025	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2024
Rentes de vieillesse	6'573	188	175	6'586
Rentes provenant de divorce	31	0	4	27
Rentes d'invalidité	1'069	53	91	1'031
Rentes de conjoint	1'012	35	109	938
Rentes pour enfants	416	138	61	493
Total des bénéficiaires de rentes	9'101	414	440	9'075

3.4 Nature de l'application du but

3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants :

AN	Prévoyance obligatoire pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
ANWG	Maintien facultatif de la prévoyance globale dans le plan AN (art. 47a LPP)
ANWR	Maintien facultatif de la prévoyance risque dans le plan AN (art. 47a LPP)
VAS	Rentes provenant du partage de la prévoyance professionnelle suite à un divorce (art. 60a LPP)
MA	Prévoyance facultative pour les personnes assurées au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
SE	Prévoyance facultative pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante (art. 44 LPP)
WG20	Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP)
WO20	Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP)

WR Maintien facultatif de l'assurance de risque des personnes au chômage (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance suivants sont clôturés :

FAR Fondation pour la retraite anticipée flexible dans le secteur principal de la construction

VRM Fondation MPR (enveloppe des édifices, peinture et plâtrerie) ; marbre

WA Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse avec exonération du paiement des cotisations en cas d'invalidité (art. 47 LPP)

WG Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP)

WO Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance sont des plans en primauté des cotisations selon la LPP. Tant les prestations de vieillesse que les prestations en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Dans les plans de prévoyance SE, WG20 et WO20, il est également possible d'assurer les parties du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situent entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximum en vigueur selon la LAA.

3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans de prévoyance AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations et la personne assurée le reste. Dans le cadre des assurances facultatives (plans SE et W), la personne assurée verse la totalité de la cotisation.

3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivant et d'invalidité dans la branche LPP ont été adaptées au renchérissement au 1er janvier 2026, conformément aux directives du Conseil fédéral.

Le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes de vieillesse au renchérissement. En lieu et place, un versement exceptionnel unique d'un montant de 10% de la rente annuelle assurée a été versé sur les rentes qui n'ont pas été adaptées dans le cadre de la compensation légale du renchérissement. Ainsi, les bénéficiaires de rentes de vieillesse ont également participé au résultat des placements.

3.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité et supporte également les risques liés aux placements dans leur intégralité.

3.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2025	CHF 2024
Avoir d'épargne des personnes assurées actives au 01.01.	814'999'100	794'918'745
Cotisations d'épargne personnes salariées	55'457'946	57'744'836
Cotisations d'épargne employeurs	53'085'632	55'407'242
Autres cotisations et apports	830'256	813'174
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	161'802'785	153'322'132
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	675'903	723'859
Rachat années de cotisation / répartition mesures spéciales, etc.	4'550'812	4'096'519
Prestations de libre passage en cas de sortie	-191'466'021	-177'726'398
Versements anticipés EPL/divorce	-2'904'618	-2'917'165
Versements des avoirs d'épargne à la dissolution du contrat	-22'834'382	-23'786'709
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-58'986'284	-74'718'324
Dissolution pour cause de décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-316'097	-124'156
Rémunération des avoirs d'épargne	27'165'080	27'245'344
Total des avoirs d'épargne des personnes assurées actives au 31.12.	842'060'112	814'999'100

Les avoirs d'épargne ont augmenté de 3.3% au cours de l'exercice sous revue (2.5% l'année précédente). Ils ont progressé de CHF 27.1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 20.1 millions l'année précédente).

L'ensemble des avoirs d'épargne, c'est-à-dire les avoirs de vieillesse LPP ainsi que les avoirs de vieillesse surobligatoires et les comptes complémentaires, ont été rémunérés à un taux de 4.25% au cours de l'exercice (4.25% l'année précédente).

3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Total des avoirs d'épargne personnes assurées actives	842'060'112	814'999'100
Avoirs de vieillesse selon la LPP	654'235'794	642'733'444

Sur l'ensemble de l'avoir d'épargne des personnes assurées actives de CHF 842.1 millions, 77.7% (année précédente 78.9%) étaient des avoirs de vieillesse conformes aux dispositions de la LPP (régime obligatoire LPP). Conformément à son mandat légal, l'institution supplétive gère principalement la prévoyance dans le régime obligatoire LPP.

3.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2025	CHF 2024
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01.	1'422'670'223	1'425'351'001
Rentes versées	-91'944'871	-89'661'982
Capital de couverture nouvelles rentes d'invalidité et cas de décès	45'076'604	59'046'289
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	-1'240'000	-1'286'000
Rémunération du capital de couverture	28'215'000	28'480'000
Divers	-3'933'400	740'915
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12.	1'398'843'556	1'422'670'223

Le capital de couverture pour les rentes en cours a diminué de 1.7% (année précédente : réduction de 0.2%). Le calcul du capital de couverture au 31 décembre 2025 est basé sur un taux d'intérêt technique de 2.0% (année précédente 2.0%).

Composition du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	1'143'720'759	1'178'297'379
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	6'479'078	5'873'258
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	151'582'608	146'523'209
Capital de couverture pour rentes de conjoint	90'925'273	85'069'029
Capital de couverture pour rentes pour enfants	6'135'838	6'907'349
Total du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	1'398'843'556	1'422'670'223

3.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Provision pour taux de conversion excessif	66'748'000	76'891'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	72'241'000	73'389'000
Provision pour cas de surassurance	2'767'000	2'045'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	17'245'000	16'880'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	7'506'000	7'681'000
Provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique	100'000'000	50'000'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	23'618'000	24'057'000
Total provisions techniques	290'125'000	250'943'000

Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de référence, l'avoir de vieillesse selon la LPP est converti en une rente de vieillesse au taux de 6.8%. Un taux de conversion conforme aux bases de calcul LPP 2020 appliquées et à un taux d'intérêt technique de 2.0% serait nettement inférieur. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues à l'âge de référence des personnes assurées actives qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan.

L'hypothèse relative au taux de retrait en capital, qui entre dans le calcul de la provision, a été relevée de 40 % à 50 % au cours de l'exercice, sur la base des observations réalisées jusqu'à présent.

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour cas de surassurance

Cette provision est constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Étant donné que cette réduction peut diminuer de nouveau, par exemple si une rente pour enfant n'est plus payable ou si des prestations de survivants doivent être versées en cas de décès pour des raisons autres qu'une invalidité accidentelle, il convient de prévoir une provision à cet effet.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision est constituée d'une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuation du risque des personnes bénéficiaires de rentes ».

La valeur cible de la provision pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » est déterminée sur la base d'une analyse des risques avec le taux d'intérêt technique actuel et un niveau de sécurité de 99.0%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (cinq fois la valeur-cible).

La provision pour « fluctuation du risque des personnes bénéficiaires de rentes » correspond à un pourcentage du capital de couverture des personnes bénéficiaires de rentes. Ce taux est fixé en fonction du nombre de personnes bénéficiaires de rentes.

Provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique

Cette provision constituée au cours du dernier exercice permet de préfinancer les dépenses liées aux futures baisses du taux d'intérêt technique.

Au cours de l'exercice, la provision a été portée à CHF 100 millions, afin de préfinancer les coûts liés à la baisse du taux d'intérêt technique à 1.5%.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

Cette provision permet de préfinancer les frais attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge de référence ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes d'enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de 15.6% (année précédente : 31.7%). Les composantes suivantes sont à l'origine de l'augmentation de 39.2 millions de francs (année précédente 60.4 millions).

Évolution des provisions techniques	CHF 2025	CHF 2024
Provisions techniques au 01.01.	250'943'000	190'538'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	-10'143'000	4'243'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-1'148'000	-4'851'000
Modification provision pour cas de surassurance	722'000	-266'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	365'000	-735'000
Modification provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	-175'000	-104'000
Modification de la provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique	50'000'000	50'000'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	-439'000	12'118'000
Total provisions techniques au 31.12.	290'125'000	250'943'000

3.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle au 31 décembre 2024 a montré que la situation financière de la branche LPP était toujours très bonne.

3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 2.0%.

3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés.

3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'531'028'668	2'488'612'324
Réserve de fluctuation de valeur	574'543'508	564'914'997
Fonds libres	103'648'911	18'215'166
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	3'209'226'087	3'071'747'487
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	126.8%	123.4%

Le degré de couverture a augmenté de 3.4 points de pourcentage. Cette évolution est principalement due au résultat positif des placements de capitaux.

Dans le cadre d'une amélioration des prestations, tous les avoirs d'épargne ont été rémunérés à un taux de 4.25% et retraitées et retraités ont bénéficié d'un versement exceptionnel.

3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2025	CHF 2024
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	564'914'997	465'847'152
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	9'628'510	99'067'846
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	574'543'508	564'914'997
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	574'543'508	564'914'997

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0% et un horizon temporel de deux ans.

Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 22.7% (année précédente : 22.7%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

La volatilité plus élevée de l'allocation des actifs ajustée a entraîné une augmentation de l'objectif. Le rendement attendu plus élevé a toutefois entraîné une diminution de cet objectif. Ces deux effets se sont compensés, ainsi l'objectif demeure inchangé.

3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	1.0%	0.0%	5.0%	27'889'308	0.9%	49'062'300	1.6%
Obligations Suisse	33.0%	29.0%	37.0%	974'077'975	30.7%	1'029'832'755	34.3%
Obligations Global AAA-AA	0.0%	0.0%	5.0%	0	0.0%	67'805'271	2.3%
Obligations d'entreprises Global	13.0%	11.0%	15.0%	402'533'216	12.7%	397'536'508	13.2%
Obligations à haut rendement Global	2.0%	0.0%	3.0%	59'451'860	1.9%	63'441'446	2.1%
Obligations d'infrastructure Global	3.0%	0.0%	5.0%	85'350'058	2.7%	87'544'833	2.9%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	159'607'877	5.0%	173'309'140	5.8%
Actions Global	22.0%	20.0%	24.0%	707'102'436	22.3%	575'968'503	19.2%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	69'867'466	2.2%	59'668'068	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	16.0%	13.0%	22.0%	594'720'662	18.7%	448'751'448	14.9%
Valeurs immobilières Global	3.0%	1.0%	4.0%	85'237'662	2.7%	87'616'906	2.9%
FX Overlay				6'804'767	0.2%	-35'955'191	-1.2%
Total placements de capitaux				3'172'643'287	100.0%	3'004'581'987	100.0%
Autres actifs				222'776'612		234'864'091	
Total du bilan				3'395'419'899		3'239'446'078	

Suite à l'étude ALM réalisée en 2024, la stratégie de placement pour la branche LPP a été progressivement ajustée dès le début de l'année 2025. Les allocations en actions Global et en valeurs immobilières Suisse ont été augmentées, tandis que celles en obligations Suisse, en obligations Global AAA-AA et en actions Suisse ont été réduites.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	404'664'936	12.8%	475'224'452	15.8%	50%
Actions	913'175'439	28.8%	787'624'715	26.2%	50%
Valeurs immobilières ¹	699'368'662	22.0%	554'599'226	18.5%	30%
Valeurs immobilières Global	102'121'883	3.2%	103'313'007	3.4%	10%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	28'249'647	0.9%	24'834'112	0.8%	15%
Infrastructure	85'350'058	2.7%	87'348'492	2.9%	10%
Créances (fortune restante)	1'041'834'545	32.8%	1'074'950'990	35.8%	100%
Total placements de capitaux	3'172'643'287	100.0%	3'004'581'987	100.0%	
Devises étrangères non assurées	148'800'127	4.7%	92'356'674	3.1%	30%

Légende

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement attribuées aux catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

En ce qui concerne les fourchettes stratégiques fixées par le Conseil de fondation, la quote-part minimale d'actions Global n'a pas été respectée le 3 avril 2025. Cette circonstance s'explique par la forte baisse des marchés boursiers qui a suivi l'annonce des droits de douane imposés par les États-Unis. Cette sortie de la fourchette a été corrigée le jour de bourse suivant par l'achat d'actions. Pour le reste, toutes les fourchettes réglementaires, ainsi que les limites par débiteur et par société prévues par l'OPP 2, ont été respectées à tout moment.

3.6.3 Explications du résultat net des placements

Le rendement total a été principalement porté par les placements en actions et en valeurs immobilières Suisse. Les placements obligataires ont légèrement pesé sur la performance. La couverture systématique des risques de change s'est avérée payante en 2025 en raison de l'appréciation du franc suisse.

La surperformance de 0.4 point de pourcentage du portefeuille par rapport au benchmark résulte notamment du processus de rééquilibrage fondé sur des règles. Des actions Global ont ainsi été achetées lorsqu'elles ont fortement chuté après l'annonce des droits de douane imposés par les États-Unis en avril, puis vendues à un cours plus élevé durant l'été, lorsqu'elles ont de nouveau dépassé un seuil critique dans l'allocation en raison de leur forte valorisation.

Performance par catégorie de placement	Valeur				Valeur	
	marchande CHF 31.12.2025	2025 Performance	2025 Benchmark	2025 Variation	marchande CHF 31.12.2024	2024 Performance
Liquidités / Short Duration	27'889'308	-0.4%	0.0%	-0.4%	49'062'300	1.3%
Obligations Suisse	974'077'975	-1.0%	-0.6%	-0.4%	1'029'832'755	6.3%
Obligations Global AAA-AA	0	-0.9%	-0.9%	0.0%	67'805'271	1.8%
Obligations d'entreprises Global	402'533'216	-1.8%	-1.8%	0.0%	397'536'508	8.3%
Obligations à haut rendement Global	59'451'860	-6.1%	-2.8%	-3.3%	63'441'446	16.1%
Obligations d'infrastructure Global	85'350'058	-2.3%	-3.1%	0.8%	87'544'833	9.3%
Actions Suisse	159'607'877	17.7%	17.8%	-0.1%	173'309'140	6.1%
Actions Global	707'102'436	5.9%	5.5%	0.4%	575'968'503	27.4%
Actions marchés émergents	69'867'466	17.1%	16.8%	0.3%	59'668'068	14.8%
Valeurs immobilières Suisse	594'720'662	7.7%	7.3%	0.4%	448'751'448	12.5%
Valeurs immobilières Global	85'237'662	0.1%	0.1%	0.0%	87'616'906	-4.7%
FX Overlay	6'804'767				-35'955'191	
Total global (avec couverture de change)	3'172'643'287	5.9%	5.5%	0.4%	3'004'581'987	7.8%
Total général (sans couverture de change)		3.4%	3.1%	0.3%		11.2%

3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Créances envers les employeurs	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Créances envers les employeurs	121'805'112	138'944'363

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés. À la date de clôture du bilan, les créances envers les personnes qui paient des cotisations s'élevaient à 121.8 millions de francs (exercice précédent : 138.9 millions de francs). Les créances se composaient essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salarié-e-s, mais aussi des produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des coûts refacturés et des frais réglementaires. Les créances non recouvrables envers les employeurs qui paient des cotisations sont décomptées avec le Fonds de garantie LPP (cf. également Justificatif d'avoirs auprès du Fonds de garantie pour insolvabilité au chapitre 3.7).

Réserves de cotisations des employeurs	CHF 2025	CHF 2024
Réserves de cotisations des employeurs au 01.01.	186'154	217'176
Apports	100'451	128
Versements	-8'884	0
Compensations avec les cotisations des employeurs	-55'377	-31'151
Total réserves de cotisations des employeurs au 31.12.	222'342	186'154

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Avoir auprès du FdG subsides et cotisations	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Avoir auprès du FdG subsides et cotisations	5'275'935	5'343'289
Avoir auprès du FdG subsides et cotisations mutation années précédentes	1'790'264	1'343'688
Engagements du FdG résultant du changement de méthode de calcul	-437'122	-437'122
Total des avoirs auprès du FdG subsides et cotisations	6'629'077	6'249'855

Les avoirs auprès du Fonds de garantie résultant de subsides et cotisations étaient constitués du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable, déduction faite des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG pour l'exercice 2025 et de calculs de mutation rétroactifs pour les années précédentes. De plus, suite au changement de la méthode de calcul, le FdG perçoit une indemnisation.

Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Avoirs FdG art. 12 LPP	11'263'359	9'891'736
Compte de régularisation actif FdG art. 12 LPP	15'133'474	14'839'064
Total des avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	26'396'833	24'730'800

Les avoirs FdG « art. 12 LPP » étaient constitués du solde pour les cas FdG clôturés selon l'art. 12 LPP qui ont été facturés au FdG au cours de l'exercice 2025 et des années précédentes. Les paiements futurs attendus pour les cas FdG selon l'art. 12 LPP ont été pris en compte comme compte de régularisation actif.

Avoir auprès du FdG pour insolvabilité (art. 56 LPP)	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Solde des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité, art. 56 LPP au 01.01.	22'243'633	9'772'767
Demandes au FdG pour insolvabilité	26'308'932	25'560'277
Paiements du FdG pour insolvabilité pour l'exercice sous revue	-21'616'662	-10'356'219
Réception ultérieure dividende de faillite	-1'491'552	-1'525'001
Compensations des avoirs de vieillesse pour insolvabilité	-1'951'079	-416'014
Remboursements au FdG pour insolvabilité	2'031'180	302'336
Écritures de correction et autres comptabilisations	19'392	14'809
Amortissements de l'avoir auprès du FdG pour insolvabilité ¹	-1'609'022	-1'109'322
Total des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité, art. 56 LPP au 31.12.	23'934'822	22'243'633

Légende

¹ Impact sur le résultat ; voir compte d'exploitation

Prestations de libre passage et rentes qui n'ont pas encore été versées	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements pour prestations de libre passage et rentes	156'316'804	138'283'239
Engagements pour le versement exceptionnel de rentes	8'124'827	8'039'310
Total des prestations de libre passage et rentes non encore versées	164'441'632	146'322'549

Les bénéficiaires de rentes de la branche LPP, qui ne sont pas soumis à une adaptation légale au renchérissement, ont reçu, comme l'année précédente, un versement exceptionnel unique correspondant à 10% de leur rente annuelle (pour plus de détails, voir section 3.4.3).

Autres dettes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Apports reçus non attribués	14'773'471	14'046'455
Cotisations payées d'avance par les entreprises	5'041'079	5'478'288
Impôt à la source	25'236	36'579
Engagements divers	661'187	627'912
Total autres dettes	20'500'973	20'189'234

Produits divers	CHF 2025	CHF 2024
Réimputation émoluments	2'763'059	2'567'146
Réception ultérieure dividende de faillite	150	0
Commission pour traitement impôt à la source	3'905	4'541
Divers	308'805	626'589
Total produits divers	3'075'919	3'198'276

Frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Administration générale et amortissements	13'990'508	13'491'449
Organe de révision	77'325	71'571
Expert-e en prévoyance professionnelle	26'664	33'283
Autorité de surveillance	46'450	47'613
Autres honoraires	0	12'907
Total frais d'administration	14'140'946	13'656'823

Financement des frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Total frais d'administration	14'140'946	13'656'823
Cotisations ordinaires des personnes assurées et des employeurs	11'867'808	12'657'231
Contributions au frais pour dépenses spéciales	6'868'386	7'185'548
Total cotisations	18'736'194	19'842'779
Résultat/excédent de financement	4'595'248	6'185'956

Les participations aux frais pour débours extraordinaires comprennent notamment les frais de rappel et de poursuite, les frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du FdG et les frais de résiliation de la convention d'affiliation.

3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

Bilan Prévoyance professionnelle

Actif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Placements		3'380'085'191.06	3'224'392'017.80
Liquidités		16'127'172.39	16'314'919.05
Créances envers les employeurs	3.6.4	121'805'112.21	138'944'362.91
Autres créances		69'130'869.68	63'901'347.43
Avoirs auprès d'autres branches		25'124'159.97	23'782'934.02
Avoirs auprès de tiers		279'514.28	283'289.38
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		539'825.32	709'516.61
Avoirs auprès du FdG subsides et cotisations	3.7	6'629'077.00	6'249'855.00
Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	3.7	11'263'359.21	9'891'735.96
Avoirs auprès du FdG art. 56 LPP	3.7	23'934'822.14	22'243'633.15
Avoirs auprès des destinataires		1'360'111.76	740'383.31
Placements de capitaux	3.6.2	3'172'643'286.93	3'004'581'987.03
Liquidités / Short Duration		27'889'308.12	49'062'300.10
Obligations Suisse		974'077'974.65	1'029'832'755.25
Obligations Global AAA-AA		0.00	67'805'270.73
Obligations d'entreprises Global		402'533'216.18	397'536'508.03
Obligations à haut rendement Global		59'451'859.81	63'441'445.82
Obligations d'infrastructure Global		85'350'058.07	87'544'833.46
Actions Suisse		159'607'876.68	173'309'140.20
Actions Global		707'102'436.19	575'968'502.93
Actions marchés émergents		69'867'466.06	59'668'067.93
Valeurs immobilières Suisse		594'720'662.07	448'751'447.84
Valeurs immobilières Global		85'237'662.34	87'616'905.88
FX Overlay		6'804'766.76	-35'955'191.14
Équipement d'exploitation		378'749.85	649'401.38
Compte de régularisation actif		15'334'707.64	15'054'060.56
Total des actifs		3'395'419'898.70	3'239'446'078.36

Passif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements		184'942'604.47	166'511'782.79
Prestations de libre passage et rentes non encore versées		164'441'631.73	146'322'549.22
Autres dettes	3.7	20'500'972.74	20'189'233.57
Compte de régularisation passif		1'028'864.86	1'000'654.57
Réserve de cotisations de l'employeur	3.6.4	222'342.44	186'153.58
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'531'028'668.01	2'488'612'323.70
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	3.5.2	842'060'112.05	814'999'100.26
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3.5.4	1'398'843'555.96	1'422'670'223.44
Provisions techniques	3.5.5	290'125'000.00	250'943'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	574'543'507.64	564'914'997.48
Capital de la Fondation, fonds libres		103'653'911.28	18'220'166.24
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		103'648'911.28	18'215'166.24
Fonds libres au début de la période		18'215'166.24	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		85'433'745.04	18'215'166.24
Total des passifs		3'395'419'898.70	3'239'446'078.36

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Cotisations et apports ordinaires et autres		159'378'129.22	177'543'463.65
Cotisations des personnes salariées		75'411'068.52	84'509'562.31
Cotisations des employeurs		72'491'622.59	81'434'798.67
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-55'377.49	-31'150.54
Primes uniques et rachats		4'550'811.66	4'096'518.75
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		100'450.75	127.90
Subsides FdG pour structure d'âge défavorable		6'822'542.95	6'433'429.00
Indemnité FdG art. 12 LPP		1'666'032.69	2'209'499.67
Amortissement des créances FdG art. 56 LPP		-1'609'022.45	-1'109'322.11
Prestations d'entrée		163'500'964.55	155'626'977.90
Apports de libre passage		162'825'061.65	154'903'118.77
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		675'902.90	723'859.13
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		322'879'093.77	333'170'441.55
Prestations réglementaires		-132'157'230.54	-134'815'510.66
Rentes de vieillesse		-77'065'542.45	-76'014'513.03
Rentes de survivants		-5'702'772.15	-5'087'813.48
Rentes d'invalidité		-8'265'041.13	-7'519'904.13
Rentes pour enfants		-911'515.58	-1'039'751.05
Autres prestations réglementaires		-8'211'789.96	-8'039'310.23
Prestations en capital à la retraite		-33'789'779.63	-38'250'745.67
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-547'385.38	-1'286'789.33
Prestations de libre passage en cas de sinistres		2'336'595.74	2'423'316.26
Prestations de sortie		-218'025'468.27	-206'308'754.96
Prestations de libre passage en cas de sortie		-191'466'021.38	-177'726'398.37
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat		-22'834'382.01	-23'786'709.30
Versement des droits fondés sur des liquidations partielles	6.9.1	0.00	0.00
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-811'562.36	-1'878'482.27
Versement réserve de cotisations de l'employeur en cas de résiliation du contrat		-8'884.40	0.00
Versements anticipés EPL/divorce		-2'904'618.12	-2'917'165.02
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-350'182'698.81	-341'124'265.62

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		-45'256'080.42	-79'921'597.84
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		104'067.99	7'164'989.27
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		23'826'667.48	2'693'277.52
Dissolution/constitution de provisions techniques		-39'182'000.00	-60'405'000.00
Rémunération du capital d'épargne		-27'165'079.78	-27'245'344.38
Rémunération des prestations de libre passage		-2'803'547.25	-2'160'542.89
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		-36'188.86	31'022.64
Charges d'assurance		-1'100'350.00	-1'142'743.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable		-1'100'350.00	-1'142'743.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-73'660'035.46	-89'018'164.91
Résultat net des placements		176'311'860.73	213'441'531.94
Produits des placements de capitaux		181'370'845.31	217'665'601.11
Résultat liquidités / Short Duration		157'871.06	715'568.23
Résultat obligations Suisse		-10'276'211.58	61'729'311.83
Résultat obligations Global AAA-AA		-243'499.28	1'590'052.44
Résultat obligations d'entreprises Global		-6'221'898.88	29'993'050.24
Résultat obligations à haut rendement Global		-3'662'601.01	9'038'167.69
Résultat des obligations d'infrastructure Global		-1'741'214.82	7'574'024.49
Résultat actions Suisse		25'838'857.45	9'977'408.40
Résultat actions Global		54'140'261.61	137'424'167.07
Résultat actions marchés émergents		10'265'074.28	7'829'810.95
Résultat valeurs immobilières Suisse		42'253'466.05	48'045'879.11
Résultat valeurs immobilières Global		1'041'108.30	-6'313'788.55
Résultat FX Overlay		69'819'632.13	-89'938'050.79
Frais de gestion de fortune		-7'337'742.25	-6'416'290.93
Produits d'intérêts		2'372'663.62	2'232'331.16
Charges d'intérêts		-93'905.95	-40'109.40
Autres produits		9'944'304.79	10'383'824.58
Produit de prestations fournies		6'868'386.28	7'185'548.32
Produits divers	3.7	3'075'918.51	3'198'276.26
Autres frais		-3'392'928.83	-3'867'356.23
Frais d'administration	3.7	-14'140'946.03	-13'656'823.20
Administration générale et amortissements		-13'990'507.83	-13'504'356.14
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle		-103'988.20	-104'854.56
Autorité de surveillance		-46'450.00	-47'612.50
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		95'062'255.20	117'283'012.18
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	-9'628'510.16	-99'067'845.94
Excédent des produits (+) / des charges (-)		85'433'745.04	18'215'166.24

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance- chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2025 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2020/2021. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier l'obligation de fournir des prestations.

4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2025	2024
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		147'275	130'293
Nombre de bénéficiaires de rentes		4'455	4'500
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	29'456'998	-14'394'418
Rendement sur les placements de capitaux		6.2%	6.1%
Taux de frais TER ²		0.21%	0.19%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	809'408'195	783'245'960
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	424'714'228	428'008'990
Degré de couverture (effectif) ²		190.6%	183.0%
Degré de couverture (théorique) ²		122.2%	120.2%
Frais d'administration par bénéficiaire de rente	CHF	437.72	513.14

Légende

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

4.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

4.2.1 Personnes assurées actives

	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de personnes au chômage en Suisse (au 31.12.) ¹	147'275	130'293	106'859	96'941	121'728

Source

¹ Secrétariat d'État à l'économie SECO, « La situation sur le marché du travail » (décembre 2024)

Conformément à son mandat légal, l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour la prévoyance professionnelle pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de chômeurs enregistrés ou de personnes assurées actives a augmenté pour atteindre 147'275 personnes au 31 décembre 2025 (année précédente 130'293).

4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Effectif et évolution des bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2025	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2024
Rentes d'invalidité	2'706	216	257	2'665
Rentes de conjoint	777	29	23	783
Rentes pour enfants	972	236	156	1'052
Total des bénéficiaires de rentes	4'455	481	436	4'500

Dans la branche Assurance de risque des personnes au chômage, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes d'invalidité temporaires ou des rentes viagères pour conjoints ainsi que des rentes pour enfants.

4.3 Nature de l'application du but

4.3.1 Explications des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être assujetties à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivant et d'invalidité dans la branche AC ont été adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2025, conformément aux directives du Conseil fédéral.

Dans la branche Assurance de risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse.

4.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche AC assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité et supporte également les risques de placements dans leur intégralité.

4.4.2 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2025	CHF 2024
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01.	240'062'990	230'660'442
Actualisation de la différence	-27'218'491	-26'090'336
Prestations versées	23'577'540	26'359'153
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	-1'315'000	-824'000
Rémunération du capital de couverture	4'789'000	4'707'000
Divers	-1'023'810	5'250'731
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12.	238'872'228	240'062'990

Le capital de couverture pour les rentes en cours a diminué de 0.5% (année précédente : augmentation de 4.1%).

Le calcul du capital de couverture au 31 décembre 2025 est basé sur un taux d'intérêt technique de 2.0% (année précédente 2.0%).

Composition du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	148'153'990	147'309'518
Capital de couverture pour rentes de conjoint	78'684'022	80'016'228
Capital de couverture pour rentes pour enfants	12'034'216	12'737'244
Total du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	238'872'228	240'062'990

Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite), y compris le droit à une rente de conjoint (à vie).

4.4.3 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	118'653'000	121'551'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	15'398'000	13'705'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	2'024'000	2'045'000
Provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique	7'000'000	7'000'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	42'767'000	43'645'000
Total des provisions techniques	185'842'000	187'946'000

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision est constituée d'une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuation du risque des personnes bénéficiaires de rentes ».

Dans la branche AC, l'effectif des personnes assurées actives n'est pas géré individuellement. La provision pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » est donc définie approximativement. La valeur-cible s'élève à 1.15% de la masse salariale moyenne assurée des trois dernières années. La provision pour fluctuation du risque est comprise, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (deux fois la valeur-cible).

La provision pour « fluctuation du risque des personnes bénéficiaires de rentes » correspond à un pourcentage du capital de couverture des personnes bénéficiaires de rentes. Ce taux est fixé en fonction du nombre de personnes bénéficiaires de rentes.

Provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique

Cette provision constituée au cours du dernier exercice permet de préfinancer les dépenses liées aux futures baisses du taux d'intérêt technique.

Au cours de l'exercice, la provision a été maintenue à CHF 7 millions, ce qui permet de préfinancer les coûts liés à la baisse du taux d'intérêt technique à 1.75%.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

Cette provision permet de préfinancer les frais attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance de personnes bénéficiaires de rentes ayant droit à une rente et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge de référence ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes d'enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 1.1% (année précédente : augmentation de 16.8%). Les composantes suivantes sont à l'origine de la baisse de 2.1 millions de francs (année précédente : augmentation de 27.0 millions de francs).

Évolution des provisions techniques	CHF 2025	CHF 2024
Provisions techniques au 01.01.	187'946'000	160'926'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-2'898'000	-1'412'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	1'693'000	-1'045'000
Modification provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	-21'000	53'000
Modification de la provision pour baisses futures du taux d'intérêt technique	0	7'000'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	-878'000	22'424'000
Total provisions techniques au 31.12.	185'842'000	187'946'000

4.4.4 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle au 31 décembre 2024 a montré que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs restait excellente.

4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 2.0%.

4.4.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés.

4.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	424'714'228	428'008'990
Réserve de fluctuation de valeur	94'286'559	86'457'816
Fonds libres	290'407'409	268'779'154
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	809'408'195	783'245'960
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	190.6%	183.0%

Le degré de couverture a augmenté de 7.6 points de pourcentage (année précédente : réduction de 11.4 points de pourcentage). Les fonds libres ont été encore augmentés.

Ces fonds libres sont utilisés pour réduire les cotisations. Actuellement, les cotisations ne couvrent pas les prestations versées.

4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2025	CHF 2024
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	86'457'816	69'310'800
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	7'828'743	17'147'016
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	94'286'559	86'457'816
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	94'286'559	86'457'816

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0% et un horizon temporel de deux ans.

Dans la branche AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 22.2% (année précédente : 20.2%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cette augmentation est due à la volatilité accrue de l'adaptée allocation d'actifs.

4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	12.0%	8.0%	16.0%	88'626'800	11.0%	118'896'354	15.2%
Obligations Suisse	23.0%	19.0%	27.0%	180'595'669	22.4%	189'605'219	24.2%
Obligations Global AAA-AA	1.0%	0.0%	5.0%	0	0.0%	61'138'388	7.8%
Obligations d'entreprises Global	14.0%	12.0%	16.0%	107'622'861	13.3%	87'215'837	11.2%
Actions Suisse	8.0%	6.0%	10.0%	66'367'696	8.2%	44'908'803	5.7%
Actions Global	22.0%	20.0%	26.0%	190'757'670	23.6%	150'018'525	19.2%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	27'472'126	3.4%	16'778'745	2.1%
Valeurs immobilières Suisse	14.0%	10.0%	18.0%	121'961'489	15.1%	98'493'324	12.6%
Valeurs immobilières Global	3.0%	1.0%	4.0%	22'218'761	2.8%	22'838'954	2.9%
FX Overlay				1'628'669	0.2%	-7'768'406	-1.0%
Total placements de capitaux				807'251'740	100.0%	782'125'743	100.0%
Autres actifs				4'534'748		3'766'426	
Total du bilan				811'786'488		785'892'169	

Suite à l'étude ALM réalisée en 2024, la stratégie de placement pour la branche AC a été progressivement ajustée dès le début de l'année 2025. Les allocations dans les obligations d'entreprises, les actions Suisse, Global et marchés émergents ainsi que dans les valeurs immobilières Suisse ont été augmentées, tandis que celles dans les liquidités / Short Duration et les obligations Global AAA-AA ont été réduites.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	84'691'789	10.5%	94'925'724	12.1%	50.0%
Actions	277'714'165	34.4%	206'127'560	26.4%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	149'872'695	18.6%	126'091'700	16.1%	30.0%
Valeurs immobilières Global	26'860'804	3.3%	26'941'552	3.4%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	7'552'937	0.9%	5'445'685	0.7%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	287'420'154	35.6%	349'535'074	44.7%	100.0%
Total placements de capitaux	807'251'740	100.0%	782'125'743	100.0%	
Devises étrangères non assurées	0	0.0%	29'845'433	3.8%	30.0%

Légende

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions Global

4.5.3 Explications du résultat net des placements

Le rendement total a été principalement porté par les placements en actions et en valeurs immobilières Suisse.

Les placements obligataires ont légèrement pesé sur la performance. La couverture systématique des risques de change s'est avérée payante en 2025 en raison de l'appréciation du franc suisse.

La surperformance de 0.5 point de pourcentage du portefeuille par rapport au benchmark résulte notamment du processus de rééquilibrage fondé sur des règles. Des actions Global ont ainsi été achetées lorsqu'elles ont fortement chuté après l'annonce des droits de douane imposés par les États-Unis en avril, puis vendues à un cours plus élevé durant l'été, lorsqu'elles ont de nouveau dépassé un seuil critique dans l'allocation en raison de leur forte valorisation.

Performance par catégorie de placement	Valeur	2025	2025	2025	Valeur	2024
	marchande CHF 31.12.2025	Performance	Benchmark	Variation	marchande CHF 31.12.2024	Performance
Liquidités / Short Duration	88'626'800	0.3%	0.0%	0.3%	118'896'354	1.7%
Obligations Suisse	180'595'669	0.4%	-0.4%	0.8%	189'605'219	5.0%
Obligations Global AAA-AA	0	-1.8%	-3.0%	1.2%	61'138'388	1.8%
Obligations d'entreprises Global	107'622'861	-1.8%	-1.8%	0.0%	87'215'837	8.3%
Actions Suisse	66'367'696	17.7%	17.8%	-0.1%	44'908'803	6.1%
Actions Global	190'757'670	5.9%	5.5%	0.4%	150'018'525	27.4%
Actions marchés émergents	27'472'126	17.1%	16.8%	0.3%	16'778'745	14.8%
Valeurs immobilières Suisse	121'961'489	5.9%	5.6%	0.3%	98'493'324	8.9%
Valeurs immobilières Global	22'218'761	0.1%	0.1%	0.0%	22'838'954	-3.9%
FX Overlay	1'628'669				-7'768'406	
Total global (y compris couverture de change)	807'251'740	6.2%	5.7%	0.5%	782'125'743	6.1%
Total global (sans couverture de change)		4.2%	3.6%	0.6%		8.9%

4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	2'039'009	2'311'147
Impôt à la source	1'475	1'337
Engagements divers	92'307	106'169
Total autres dettes	2'132'791	2'418'653

Cotisations ordinaires et autres	CHF 2025	CHF 2024
Cotisations des personnes salariées	3'913'140	3'194'864
Cotisations des employeurs	4'240'031	3'493'112
Total cotisations ordinaires et autres	8'153'171	6'687'975

La Fondation institution supplétive reçoit ces contributions du SECO. Le taux de cotisation ordinaire depuis le 1er janvier 2019 s'élève à 0.25% de l'indemnité journalière assurée.

Frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Administration générale et amortissements	1'873'095	2'224'460
Organe de révision	44'767	45'203
Experte en prévoyance professionnelle	26'664	33'283
Autorité de surveillance	5'538	6'188
Total frais d'administration	1'950'063	2'309'134

Financement des frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Total frais d'administration	1'950'063	2'309'134
Contributions aux frais des personnes assurées	1'956'761	2'407'671
Résultat/excédent de financement	6'698	98'538

4.7 Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage

Bilan Assurance de risque des personnes au chômage

Actif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Placements		810'842'614.95	785'191'482.08
Liquidités		3'194'149.31	2'696'401.03
Autres créances		352'029.23	292'662.34
Avoirs auprès de tiers		38'545.54	47'899.36
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		32'473.19	97'427.70
Avoirs auprès des destinataires		281'010.50	147'335.28
Placements de capitaux	4.5.2	807'251'739.76	782'125'742.86
Liquidités / Short Duration		88'626'800.43	118'896'353.67
Obligations Suisse		180'595'668.91	189'605'218.74
Obligations Global AAA-AA		0.00	61'138'387.61
Obligations d'entreprises Global		107'622'860.84	87'215'837.26
Actions Suisse		66'367'695.55	44'908'803.21
Actions Global		190'757'669.86	150'018'525.33
Actions marchés émergents		27'472'125.75	16'778'744.59
Valeurs immobilières Suisse		121'961'488.70	98'493'323.92
Valeurs immobilières Global		22'218'760.90	22'838'954.39
FX Overlay		1'628'668.82	-7'768'405.86
Équipement d'exploitation		44'696.65	76'675.85
Compte de régularisation actif		943'872.98	700'687.02
Total des actifs		811'786'487.93	785'892'169.10
Passif			
Engagements		2'204'283.38	2'456'769.31
Rentes pas encore versées		71'492.87	38'115.90
Autres dettes	4.6	2'132'790.51	2'418'653.41
Compte de régularisation passif		174'009.12	189'439.96
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		424'714'228.14	428'008'990.20
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	4.4.2	238'872'228.14	240'062'990.20
Provisions techniques	4.4.3	185'842'000.00	187'946'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	94'286'558.65	86'457'816.02
Capital de la Fondation, fonds libres		290'407'408.64	268'779'153.61
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		290'407'408.64	268'779'153.61
Fonds libres au début de la période		268'779'153.61	300'320'587.80
Excédent des produits (+) / des charges (-)		21'628'255.03	-31'541'434.19
Total des passifs		811'786'487.93	785'892'169.10

Compte d'exploitation Assurance de risque des personnes au chômage

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Cotisations et apports ordinaires et autres	4.6	8'153'170.95	6'687'975.45
Cotisations des personnes salariées		3'913'139.70	3'194'863.80
Cotisations des employeurs		4'240'031.25	3'493'111.65
Apports provenant des cotisations		8'153'170.95	6'687'975.45
Prestations réglementaires		-27'674'951.59	-26'338'182.47
Rentes de survivants		-4'226'646.56	-4'162'840.22
Rentes d'invalidité		-21'032'444.97	-20'041'634.15
Rentes pour enfants		-1'959'399.58	-1'885'861.22
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-456'460.48	-247'846.88
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-27'674'951.59	-26'338'182.47
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance provisions techniques, réserves de cotisations		3'294'762.06	-36'422'548.18
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		1'190'762.06	-9'402'548.18
Dissolution/constitution de provisions techniques		2'104'000.00	-27'020'000.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-16'227'018.58	-56'072'755.20
Résultat net des placements		47'665'340.99	43'978'060.47
Produits des placements de capitaux		49'368'569.04	45'414'257.46
Résultat liquidités / Short Duration		469'310.34	2'580'070.27
Résultat obligations Suisse		732'804.63	9'087'361.25
Résultat obligations Global AAA-AA		-393'804.79	962'834.23
Résultat obligations d'entreprises Global		-1'763'651.99	6'777'930.01
Résultat actions Suisse		10'375'575.01	3'148'362.59
Résultat actions Global		13'641'070.65	35'685'557.88
Résultat actions marchés émergents		4'019'204.96	2'191'708.29
Résultat valeurs immobilières Suisse		7'296'460.53	7'329'574.55
Résultat valeurs immobilières Global		271'384.12	-1'867'692.43
Résultat FX Overlay		14'720'215.58	-20'481'449.18
Frais de gestion de fortune		-1'695'124.84	-1'448'608.67
Produits d'intérêts		239.31	15'758.09
Charges d'intérêts		-8'342.52	-3'346.41

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Autres produits		346.79	162.30
Autres frais		-31'608.54	9'247.60
Frais d'administration	4.6	-1'950'063.00	-2'309'133.58
Administration générale et amortissements		-1'873'095.06	-2'224'459.85
Organe de révision / experte en prévoyance professionnelle		-71'430.44	-78'486.23
Autorité de surveillance		-5'537.50	-6'187.50
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		29'456'997.66	-14'394'418.41
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	-7'828'742.63	-17'147'015.78
Excédent des produits (+) / des charges (-)		21'628'255.03	-31'541'434.19

5 CR Contrôle de la réaffiliation

5 CR Contrôle de la réaffiliation

Conformément à l'art. 11, al. 3bis, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation / dissolution d'un contrat d'affiliation.

5.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CR		2025	2024
Nombre d'annonces		29'727	26'487
Frais d'administration par annonce	CHF	36.46	41.49

5.2 Nature de l'application du but

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche CR.

5.3 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

Il n'y a aucun risque actuariel.

5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	1'076'601	1'078'546
Engagements divers	49'835	50'529
Total autres dettes	1'126'436	1'129'075

Frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Administration générale et amortissements	1'064'075	1'080'061
Organe de révision	16'279	15'068
Autorité de surveillance	3'613	3'863
Total frais d'administration	1'083'966	1'098'991

Financement des frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Couverture du déficit par le FdG	1'083'959	1'098'511

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour la branche CR sont entièrement pris en charge par le Fonds de Garantie LPP.

5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

Bilan Contrôle de la réaffiliation

Actif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Placements		1'185'239.00	1'197'147.47
Liquidités		57'500.92	37'492.88
Autres créances		1'105'385.36	1'121'307.86
Avoirs auprès de tiers		21'426.01	22'796.84
Avoirs auprès du FdG	5.4	1'083'959.35	1'098'511.02
Équipement d'exploitation		22'352.72	38'346.73
Compte de régularisation actif		15'425.48	12'177.00
Total des actifs		1'200'664.48	1'209'324.47

Passif	Index	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Engagements		1'126'435.83	1'129'075.09
Autres engagements	5.4	1'126'435.83	1'129'075.09
Compte de régularisation passif		74'228.65	80'249.38
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total Passifs		1'200'664.48	1'209'324.47

Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	Index	CHF 2025	CHF 2024
Résultat net des placements		7.28	479.90
Produits d'intérêts		7.28	479.90
Charges d'intérêts		0.00	0.00
Autres produits		1'083'959.37	1'098'511.04
Produit de prestations fournies		1'083'959.35	1'098'511.04
Autres frais		-0.16	-0.06
Frais d'administration	5.4	-1'083'966.49	-1'098'990.88
Administration générale et amortissements		-1'064'075.11	-1'080'060.75
Organe de révision		-16'278.88	-15'067.63
Autorité de surveillance		-3'612.50	-3'862.50
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

6 Annexe Ensemble de la Fondation

6 Annexe Ensemble de la Fondation

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP :

- Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation (p. 17 – 20)
- Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des branches CLP, LPP, AC et CR (p. 21 – 66)
- Annexe Ensemble de la Fondation (p. 67 – 82)

6.1 Bases et organisation

6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des employé-e-s et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre «1.1Tâches»

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche d'activité LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2^{bis}, LPP).

6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au Fonds de Garantie LPP (numéro d'enregistrement D1 1000).

6.1.3 Indication des actes et des règlements

	Dernière modification
Acte de fondation	08.04.2020
Règlement de liquidation partielle	05.12.2019
Règlement sur les placements	01.10.2025
Plans de prévoyance	01.01.2025
Règlement sur les frais	01.01.2022
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2024
Règlement d'organisation	01.01.2024
Règlement sur les provisions techniques	31.12.2024

6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice sous revue, il se composait de onze membres. Les organisations faîtières des personnes salariées et des employeurs délèguent dix représentantes et représentants, l'administration publique dispose pour sa part d'un siège (sans droit de vote).

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction. Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce.

Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation, les membres de la Direction ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs choisis de l'institution supplétive. Ces personnes sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentation des personnes salariées

Dr. Gabriela Medici – présidente	Union syndicale suisse, Berne
Aldo Ferrari	Unia, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Natascha Wey	Syndicat suisse des services publics (SSP), Zurich
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

Représentation des employeurs

Hans-Ulrich Bigler – vice-président	Union suisse des arts et métiers, Berne
Michael Krähenbühl	proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Christelle Schultz	Fédération des Entreprises Romandes (FER), Genève / membre jusqu'au 16.10.2025
Valérie Bourdin Karlen	Fédération des Entreprises Romandes (FER), Genève / membre depuis le 02.12.2025
Björn Wertli	GastroSocial, Aarau
Barbara Zimmermann-Gerster	Union patronale suisse, Zurich

Représentation des pouvoirs publics

Christian Müller	Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
------------------	---

Comité du Conseil de fondation

Dr. Gabriela Medici	Présidente
Hans-Ulrich Bigler	
Aldo Ferrari	
Barbara Zimmermann-Gerster	

Comité de placement

Hans-Ulrich Bigler	Président
Aldo Ferrari	

Urs Masshardt

Barbara Zimmermann-Gerster

Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr. Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse

Fondation institution supplétive LPP, Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zürich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport de gestion.

6.1.5 Experte, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance

Expert-e en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle	Patrick Spuhler, Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
-------------------	---

Organe de révision

BDO AG, Zurich	Peter Stalder, Réviseur responsable
----------------	--

Investment Controller

PPCmetrics AG, Zurich	Dr. Andreas Reichlin
-----------------------	----------------------

Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

6.2.1 Personnes assurées actives

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3 Nature de l'application du but

6.3.1 Explications des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan :

- Conversion des monnaies : cours à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, engagements : valeur nominale
- Titres et fonds immobiliers cotés : valeur de marché ; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- Prêts (à court terme) : valeur nominale, intérêts courus inclus
- Prêts (à long terme) : valeur vénale, intérêts courus inclus
- Parts de fonds et de fondations de placement : valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.

- Immobilisations corporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Immobilisations incorporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Capitaux de prévoyance des personnes assurées actives : correspondent aux avoirs d'épargne des personnes assurées

6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Au cours de l'exercice sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas été modifiés.

6.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	24'564'106'358	22'721'755'145
Réserve de fluctuation de valeur	2'239'619'313	1'883'364'362
Fonds libres	394'056'320	286'994'320
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	27'197'786'991	24'892'118'826
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	110.7%	109.6%

Le degré de couverture a augmenté de 1.1 points de pourcentage (année précédente : 2.1 points de pourcentage). Cette évolution est principalement due au résultat positif des placements de capitaux.

6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.6.1 Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture du risque de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux sociétés de gestion de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant le droit de vote, des représentant-e-s du secrétariat, du contrôle des investissements et, au cas par cas, d'autres conseil-lères et conseillers externes.

La gestion de portefeuille est assurée par des banques et des sociétés de gestion de fortune sélectionnées. L'institution supplétive met en œuvre les placements dans les valeurs immobilières par l'intermédiaire de fondations de placement, de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts à des corporations de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par le secrétariat.

Catégorie de placement	Sociétés de gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidités / Short Duration	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management SA, Zurich	active
	abrdn Asset Managers Limited, Londres	active
	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres, subdélégié an BlackRock Institutional Trust Company, N.A., San Francisco	active
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	active
	DWS International GmbH, Frankfurt am Main	active
Obligations Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève (jusqu'au 31.10.2025)	conformément aux règles
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	conformément aux règles
	Banque cantonale de Zurich (à partir du 01.11.2025)	conformément aux règles
Obligations Global AAA-AA	UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Obligations d'État, conformément aux règles
Obligations d'entreprises Global	DWS International GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR, active
	Legal & General Investment Management Limited, Londres	EUR, active
	Payden & Rygel, Los Angeles	USD, active
Obligations à haut rendement Global	Legal & General Investment Management Limited, Londres	active
Obligations d'infrastructure Global	MetLife Investment Management, Londres via fondation de placement	active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions Global	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich, sous-déléguée à UBS Asset Management (UK) Ltd., Londres	indexée
Actions marchés émergents	DWS CH AG, Zurich, sous-déléguée à DWS Investments UK Limited. Londres	indexée
Immobilier Suisse	Divers fonds négociés en bourse et fondations de placement	active, indirect
Immobilier monde	UBS Asset Management via fondation de placement	active, indirect
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management Limited, Windsor	passive

Toutes les sociétés de gestion de fortune sont agréées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou sont soumises à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive instaure des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces fonds. Les sociétés de gestion de fortune citées précédemment gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ces fonds. La fonction de direction des AEIS Institutional Funds est assurée par FundPartner Solutions (Suisse) SA.

Fin 2025, les fonds suivants étaient opérationnels :

Fonds

AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund – obligations en CHF

AEIS Institutional Funds – obligations en CHF II

AEIS Institutional Funds – obligations d'État Monde

AEIS Institutional Funds – obligations d'entreprises Monde

AEIS Institutional Fund – actions Suisse

AEIS Institutional Fund – actions Monde

AEIS Institutional Fund – actions Marchés émergents

Ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance de la FINMA. En tant que responsable du fonds, FundPartner Solutions (Suisse) SA surveille le respect des directives de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

Sociétés de conseil en placement et autres sociétés de services

Organisation	Prestation
Banque Pictet & Cie SA, Genève	Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds
FundPartner Solutions (Suisse) SA, Genève	Direction de fonds des AEIS Institutional Funds
Ethos Services SA, Genève	Conseil en matière de droit de vote/dialogue d'entreprise

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats sont conclus entre les sociétés de gestion de fortune et FundPartner Solutions (Suisse) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre FundPartner Solutions (Suisse) SA et l'institution supplétive. Ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les sociétés de gestion de fortune sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats sont conclus directement avec les institutions concernées.

La société qui contrôle les investissements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2025	CHF 2024
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1'883'364'362	1'260'671'033
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	356'254'951	622'693'329
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	2'239'619'313	1'883'364'362
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	2'289'457'326	2'017'927'048
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-49'838'013	-134'562'686

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la Fondation se décompose comme suit :

Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Déficit de la réserve branche CLP	-49'838'013	-134'562'686
Déficit de la réserve branche LPP	0	0
Déficit de la réserve branche AC	0	0
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-49'838'013	-134'562'686

6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie ¹	Marges Min. ¹	Marges Max. ¹	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	51.3%	46.0%	57.0%	14'163'873'696	51.7%	13'084'810'046	52.3%
Obligations Suisse	15.6%	13.3%	17.9%	4'135'227'263	15.1%	3'977'118'058	15.9%
Obligations Global AAA-AA	6.9%	6.0%	8.4%	1'810'693'685	6.6%	1'760'231'636	7.0%
Obligations d'entreprises Global	6.2%	5.3%	7.1%	1'665'229'235	6.1%	1'526'260'884	6.1%
Obligations à haut rendement Global	0.2%	0.0%	0.3%	59'451'860	0.2%	63'441'446	0.3%
Obligations d'infrastructure Global	1.2%	0.0%	1.9%	267'272'977	1.0%	250'010'879	1.0%
Actions Suisse	3.0%	2.3%	3.6%	848'510'847	3.1%	741'962'906	3.0%
Actions Global	8.3%	7.2%	9.5%	2'330'222'621	8.5%	2'004'845'046	8.0%
Actions marchés émergents	1.2%	0.6%	1.7%	328'205'159	1.2%	273'610'144	1.1%
Valeurs immobilières Suisse	5.7%	4.4%	7.4%	1'673'617'442	6.1%	1'382'946'801	5.5%
Valeurs immobilières Global	0.4%	0.1%	0.6%	107'456'423	0.4%	110'455'860	0.4%
FX Overlay				18'349'438	0.1%	-136'030'651	-0.5%
Total placements de capitaux				27'408'110'648	100.0%	25'039'663'054	100.0%
Autres actifs				310'657'043		362'102'865	
Total du bilan				27'718'767'691		25'401'765'919	

Légende

¹ pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches

À la suite de l'annonce des droits de douane imposés par les États-Unis, les marchés boursiers et le dollar américain ont fortement chuté le 3 avril 2025. Dans la branche LPP, cela a entraîné un dépassement de la borne basse dans le segment des actions Global. Cette sortie de la fourchette a été corrigée le jour de bourse suivant par l'achat d'actions. Pour le reste, toutes les fourchettes ont été respectées à tout moment.

Composition de la catégorie de placements Liquidités / Short Duration	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Catégorie de placements Liquidités / Short Duration	14'163'873'696	13'084'810'046
AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)	12'364'744'520	10'973'592'939
Dépôts à terme, billets de trésorerie, comptes de dépôt, Cash	120'843'820	495'500'281
Prêts à des corporations de droit public	1'678'285'356	1'615'716'825
Dont durée inférieure ou égale à 1 an, intérêts courus compris	626'189'198	1'081'090'038
Dont durée de 1 à 3 ans, intérêts courus compris	778'664'916	388'904'048
Dont durée de 3 à 5 ans, intérêts courus compris	273'431'242	145'722'740
Composition de la catégorie de placements Obligations Suisse	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Catégorie de placements Obligations Suisse	4'135'227'263	3'977'118'058
AEIS Institutional Fund – obligations en CHF	3'071'317'895	3'085'244'771
AEIS Institutional Fund – obligations en CHF II	472'104'427	438'388'355
Gestion de fortune interne	591'804'941	453'484'932
Prêts à des corporations de droit public (durée max.12 ans), y compris intérêts courus et réévaluation à la valeur de marché	578'947'423	412'248'474
Liquidités et obligations	12'857'517	41'236'458
Composition de la catégorie de placement Obligations d'infrastructure Global	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Catégorie de placement Obligations d'infrastructure Global	267'272'977	250'010'879
AEIS Institutional Funds – obligations d'entreprises Global	0	443'759
IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure Crédits Global	267'272'977	249'567'119

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2025	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2024	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	2'618'129'933	9.6%	2'508'061'396	10.0%	50.0%
Actions	3'422'378'383	12.5%	2'942'511'612	11.8%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	1'851'134'085	6.8%	1'559'653'821	6.2%	30.0%
Valeurs immobilières Global	164'087'243	0.6%	165'855'279	0.7%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	116'865'233	0.4%	95'326'181	0.4%	15.0%
Infrastructure	267'272'977	1.0%	249'567'119	1.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	19'132'330'037	69.8%	17'684'542'925	70.6%	100.0%
Total placements de capitaux	27'408'110'648	100.0%	25'039'663'054	100.0%	
Devises étrangères non assurées	723'011'839	2.6%	550'286'417	2.2%	30.0%

Légende

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements	Engagement augmentation/diminution CHF 31.12.2025	Valeur marchande CHF 31.12.2025
FX Overlay		18'349'438
Acheter CHF	5'768'948'274	
Vendre devises étrangères	-5'750'598'836	

Au cours de l'année sous revue, des opérations à terme sur les devises ont été effectuées pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux et opérations à terme sur les devises font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements/Véhicule de placement	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Valeurs immobilières Suisse / Avadis Fondation d'investissement « Immobilier Suisse habitation, Villes moyennes »	0	5'638'000
Obligations d'infrastructure Global / IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure crédits Global	3'561'530	27'253'239

6.6.7 Securities lending

Le securities lending sur les actifs de l'institution supplétive est effectué exclusivement sur une base garantie et au travers de fonds. Au sein des AEIS Institutional Funds gérés par FundPartner Solutions (Suisse) SA, Banque Pictet & Cie SA agit en tant que principal.

6.6.8 Explications du résultat net des placements

Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la Fondation	2025	2024
Conti di libero passaggio	2.1%	3.3%
Previdenza professionale	5.9%	7.8%
Assicurazione rischio per persone disoccupate	6.2%	6.1%
Total Ensemble de la Fondation	2.6%	4.0%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2025	2025 Performance	2025 Benchmark	2025 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2024	2024 Performance
Liquidités / Short Duration	14'163'873'696	0.5%	0.0%	0.5%	13'084'810'046	1.8%
Obligations Suisse	4'135'227'263	0.1%	0.2%	-0.1%	3'977'118'058	5.4%
Obligations Global AAA-AA	1'810'693'685	-2.5%	-3.0%	0.5%	1'760'231'636	1.8%
Obligations d'entreprises Global	1'665'229'235	-1.8%	-1.8%	0.0%	1'526'260'884	8.3%
Obligations à haut rendement Global	59'451'860	-6.1%	-2.8%	-3.3%	63'441'446	16.1%
Obligations d'infrastructure Global	267'272'977	-2.3%	-3.1%	0.8%	250'010'879	9.3%
Actions Suisse	848'510'847	17.7%	17.8%	-0.1%	741'962'906	6.1%
Actions Global	2'330'222'621	5.9%	5.5%	0.4%	2'004'845'046	27.4%
Actions marchés émergents	328'205'159	17.1%	16.8%	0.3%	273'610'144	14.8%
Valeurs immobilières Suisse	1'673'617'442	7.3%	7.0%	0.3%	1'382'946'801	11.3%
Valeurs immobilières Global	107'456'423	0.1%	0.1%	0.0%	110'455'860	-4.6%
FX Overlay	18'349'438				-136'030'651	
Total global (avec couverture de change)	27'408'110'648	2.6%	2.3%	0.3%	25'039'663'054	4.0%
Total général (sans couverture de change)		1.7%	1.3%	0.4%		5.5%

La surperformance de 0.3 point de pourcentage par rapport au benchmark résulte notamment de l'effet positif de la stratégie de rééquilibrage fondée sur des règles et appliquée de manière cohérente. Ainsi, des actions Global ont été achetées début avril, lorsque leur part dans le portefeuille est tombée en dessous d'un certain seuil en raison de la correction boursière provoquée par l'annonce des droits de douane américains. Avec la reprise des marchés boursiers, la quote-part en actions a de nouveau dépassé ce seuil. En conséquence, des actions ont été vendues à des cours plus élevés afin de ramener la quote-part en actions au niveau prévu par la stratégie de placement. Mais la surperformance par rapport au benchmark de la catégorie d'investissement « Liquidités / Short Duration », la plus importante en termes de volume, a également contribué à ce bon résultat.

6.6.9 Explications des frais de gestion de fortune

Indicateurs de coûts pour les placements collectifs/pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport aux placements transparents en matière de frais	CHF 2025	CHF 2024
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	15'518'807	14'502'011
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	12'961'119	10'854'209
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	28'479'926	25'356'220
Pourcentage des placements transparents en matière de frais (ratio de frais TER)	0.10%	0.10%

Taux de transparence en matière de frais	CHF 31.12.2025	CHF 31.12.2024
Total des placements de capitaux	27'408'110'648	25'039'663'054
Dont		
Placements transparents	27'408'110'648	25'039'663'054
Placements non transparents selon l'art. 48a, al. 3, OPP 2	0	0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0%	100.0%

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente. En termes absolus, les frais de gestion de fortune ont augmenté en raison de la hausse de la fortune. D'un point de vue relatif, le ratio de frais TER reste au faible niveau de 0.10%.

6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport de gestion, au chapitre 3.

6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	CHF 2025	CHF 2024
Administration générale et amortissements	36'693'454	34'925'879
Organe de révision	179'068	173'278
Expert-e en prévoyance professionnelle	53'327	66'567
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	0	12'907
Total frais d'administration	37'050'848	35'303'630

6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé qu'à l'avenir, les expertises actuarielles de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ne seraient établies que tous les trois ans. Par décision du 29 novembre 2022, la CHS a enjoint à l'institution supplétive de demander chaque année les expertises actuarielles. Cette décision a été contestée par l'institution supplétive devant le Tribunal administratif fédéral. La procédure judiciaire correspondante est en cours.

6.9 Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1 Liquidations partielles

Il n'y a pas eu de versements de liquidations partielles au cours de l'exercice 2025.

6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec la Banque Pictet & Cie SA pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès de la Banque Pictet & Cie. SA, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.

6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son mandat légal et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive a été impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Il s'agissait d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. D'autre part, il s'agissait aussi souvent de plaintes déposées auprès de tribunaux cantonaux administratifs ou des assurances en relation avec des droits aux prestations. Plus des trois quarts des cas dans lesquels des prestations d'invalidité faisaient l'objet de contestations provenaient de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours au 31.12.	Nombre 2025	Nombre 2024
Affiliations d'office	31	26
Décisions de cotisations	8	6
Actions en exécution de prestations	40	33
Procédures d'encaissements	3	2
Total procédures judiciaires en cours	82	67

6.9.4 Engagements locatifs à long terme

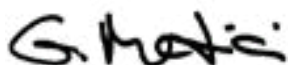
Les engagements pour des contrats de bail à long terme se sont élevés à 6.1 millions de francs (année précédente : 7.3 millions de francs).

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucune observation

Zurich, le 18 mai 2026

Fondation institution supplétive LPP



Gabriela Medici

Présidente du Conseil de fondation



Marc Gamba

Directeur

7 Rapport de l'organe de révision

7 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 17 à 82) de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillissement LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 18 mai 2026

BDO SA



Peter Stalder
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

8 Lexique et liste des abréviations

8 Lexique et liste des abréviations

8.1 Lexique

Terme	Explication
Asset-Liability Management (ALM)	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
Degré de couverture (effectif)	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation du passif, des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation) et des provisions non techniques.
Degré de couverture (théorique)	Le degré de couverture (théorique) correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
Futures	Les futures sont des opérations à terme standardisées qui sont négociées en bourse. Ils représentent un accord juridiquement contraignant entre deux parties, lesquelles s'engagent à négocier un bien à un prix prédéfini à une date future.
Global Custodian	Le Global Custodian assume la garde fiduciaire et la gestion administrative des placements en titres.
Âge de référence	Date à partir de laquelle les assurés peuvent prétendre à une rente de vieillesse sans réduction. Actuellement, l'âge de référence est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. À partir du 1er janvier 2025, l'âge de référence des femmes sera progressivement porté à 65 ans.
Securities lending	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.
Securities Lending – Principal	Dans le modèle de principal, la banque intervient dans le prêt de titres en tant que partie contractante directe vis-à-vis de l'emprunteur et agit en son propre nom. Elle assume ainsi le rôle de contrepartie vis-à-vis des deux parties à la transaction. Le modèle de principal se distingue du modèle d'agent en ce que, dans ce dernier, la banque agit uniquement en tant qu'intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur.
Avoir d'épargne	L'avoir d'épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
Taux de frais TER	Le taux de frais TER (total expense ratio) ou total des frais sur encours indique, en pourcentage des placements de capitaux, tous les frais encourus pour la gestion et la garde au cours d'un exercice.
Avoir du compte de vieillesse surobligatoire	Avoirs du compte de vieillesse qui excèdent les prestations légales obligatoires selon la LPP.
Value at risk	La Value at risk est une mesure du risque utilisée dans le domaine des risques financiers. La Value at risk correspond au montant maximal de pertes qui ne devrait pas être dépassé pour une probabilité donnée sur un horizon temporel donné.
FX Overlay	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. À cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection des titres des sociétés de gestion de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée « overlay manager ».

Terme	Explication
Compte complémentaire	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.

8.2 Liste des abréviations

Terme	Explication
al.	Alinéa
AEIS	Fondation institution supplétive LPP
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
Art.	Article
AC	Assurance chômage
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
CLP	Comptes de libre passage
IBNR	« Incurred but not reported », provision IBNR : provision pour cas de sinistres annoncés tardivement pro- vision pour cas de sinistres annoncés tardivement
LPCC	Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
let.	Lettre
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
REIT	Real Estate Investment Trust ; il s'agit d'un véhicule de placement fiscalement avantageux pour les investissements dans le marché immobilier.
FdG	Fonds de Garantie LPP
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
CR	Contrôle de la réaffiliation
EPL / OEPL	Encouragement à la propriété du logement / Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

9 Adresses

9 Adresses

Direction / secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP

Direction

Elias-Canetti-Strasse 2

Case postale

8050 Zurich

Tél. allemand +41 41 799 75 75
français +41 21 340 63 33
italien +41 91 610 24 24

E-mail sekretariat@aeis.ch

Web aeis.ch

Comptes PostFinance

Compte postal CLP	Compte postal	80-13022-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7
Compte postal LPP	Compte postal	25-496891-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7
Compte postal AC	Compte postal	30-448355-4
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

CLP comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP

Comptes de libre passage

Elias-Canetti-Strasse 2

Case postale

8050 Zurich

Tél. allemand +41 41 799 75 75
français +41 21 340 63 33
italien +41 91 610 24 24

Compétente pour toute la Suisse

LPP Prévoyance professionnelle, AC Assurance de risque des personnes au chômage et CR contrôle de la réaffiliation

Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Deutschschweiz
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Tél. +41 41 799 75 75

Compétente pour AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH et la partie germanophone des cantons BE, FR, GR, VS

Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Boulevard de Grancy 39
Case postale 660
1006 Lausanne

Tel. +41 21 340 63 33

Compétente pour GE, JU, NE, VD et la partie francophone des cantons BE, VS, FR

Suisse italienne

Fondazione istituto collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Viale Stazione 36, Stazione FFS
Casella postale
6501 Bellinzona

Tel. +41 91 610 24 24

Compétente pour TI et la partie italoophone du canton GR



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Mentions légales

Publication et contenu:
Fondation institution LPP